



Les entreprises de
l'emballage plastique



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



L'avenir de l'emballage plastique :
faire savoir et agir ensemble

ÉDITO

L'année 2025 aura été, pour les industriels français de l'emballage plastique, une année de contrastes et de bascule stratégique.

Elle s'est d'abord inscrite dans **un contexte économique particulièrement difficile**, marqué par **des importations massives de matières plastiques, de produits finis et semi-finis en provenance de pays tiers à l'Union européenne**. Ce qui s'est caractérisé par l'arrivée sur le marché européen **de matières plastiques dites recyclées dont l'origine, la traçabilité et la conformité interrogent**. Ces flux, en plus d'exercer une pression concurrentielle forte sur nos entreprises, fragilisent les chaînes de valeur européennes et posent des enjeux majeurs en matière d'équité réglementaire, de sécurité sanitaire et de crédibilité environnementale. Dans ce contexte, Elipso est resté pleinement mobilisé pour alerter les pouvoirs publics et défendre la garantie d'une concurrence loyale, fondé sur des règles claires, vérifiables et applicables à tous.

2025 est une année marquée par l'aboutissement d'**un projet que l'on souhaite structurant pour notre profession : le Plastic Packaging Plan 2040 (3P 2040)**. Fruit d'un travail collectif, ce plan stratégique rassemble pas moins de **50 actions concrètes**, conçues pour infléchir durablement les perceptions de l'opinion publique et des parties prenantes sur notre secteur. Il vise à faire émerger **une prise de conscience des qualités de l'emballage plastique**, fondée sur des faits scientifiques, **tant en matière environnementale et sanitaire que du point de vue de l'empreinte carbone et de l'efficacité des usages**.

Je tiens à **remercier très sincèrement l'ensemble des adhérents** qui se sont impliqués dans l'élaboration de ce projet ambitieux, ainsi que celles et ceux qui en ont été des **soutiens constants et déterminés**. Leur engagement permet à notre profession de se doter d'un plan d'actions qui accompagnera une trajectoire pour tendre vers **un objectif de décarbonation de -37 % à horizon 2040**, en cohérence avec les enjeux climatiques et les réalités industrielles.

2025 est une année marquée par l'aboutissement d'un projet que l'on souhaite structurant pour notre profession : le Plastic Packaging Plan 2040 (3P 2040).

Parallèlement, Elipso a poursuivi en 2025 **un travail approfondi de décryptage et d'interprétation de la réglementation**, qu'il s'agisse des textes sanitaires ou de ceux liés à l'économie circulaire, au premier rang desquels **le règlement européen sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR)**. Grâce à l'engagement de ses adhérents, notre fédération professionnelle a renforcé son **expertise technique et juridique** par la production d'analyses opérationnelles. Cette dynamique se prolongera avec la perspective, dès 2026, du développement d'un **outil réglementaire**, dont **la clé d'entrée sera l'emballage**, afin d'accompagner concrètement les industriels.

L'année écoulée fut aussi marquée par une collaboration accrue avec les acteurs de notre écosystème : **les marques de l'alimentaire et de la cosmétique, les éco-organismes, les recycleurs et les opérateurs de traitement des déchets** ; mais également par un **renforcement de notre présence dans les événements professionnels**. Ces interactions sont essentielles pour porter une parole industrielle audible, responsable et fondée sur des données objectives.

Nous resterons extrêmement vigilants à ce que les **règles nationales s'articulent parfaitement avec le cadre européen** et qu'elles soient lisibles et applicables d'un point de vue opérationnel. Cette lisibilité est un prérequis indispensable à la **sécurisation des investissements industriels**, dans un contexte où **la période 2026-2030 sera décisive**, avec l'entrée en application de la majeure partie des obligations du PPWR.

Elipso sera pleinement engagé aux côtés de ses adhérents pour défendre leurs intérêts, accompagner leurs transformations et faire reconnaître la contribution essentielle de l'emballage plastique à la performance environnementale, sanitaire et économique des filières. Cette séquence qui s'ouvre est exigeante ; elle sera aussi déterminante pour l'avenir de notre industrie. Nous l'aborderons avec responsabilité, détermination et ambition collective.



Gaël BOUQUET
Délégué général

LEXIQUE

ADEME Agence de la transition écologique	IBC – GRV Intermediate Bulk Container ou Grand Récipient pour Vrac
AGEC Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire	IK Association allemande des emballages plastiques et films
ANIA Association nationale des industries alimentaire	MCAS Association française des producteurs et transformateurs de papiers et cartons
BPA Bisphénol A	MPR Matière plastique recyclée
BPF British Plastics Federation	PE Polyéthylène
CA Chiffre d'affaires	PET Polyéthylène téréphthalate
CE Commission européenne	PFAS Composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylées
CFREP Contact Sensitive & Food Contact Plastics Regulatory Expert Panel	Plastics Europe Association des industries du plastique en Europe
CITEO Eco-organisme des emballages ménagers	PME Petites et moyennes entreprises
CHR Café, hôtel et restaurant	Polyvia Syndicat National des industriels de la plasturgie et des composites
CLP Règlement relatif à l'étiquetage et la classification des substances	PP Polypropylène
COC Copolymère d'oléfine cyclique	PPWR Règlement européen relatif aux emballages et aux déchets d'emballages
COTREP Centre de ressources et d'expertise sur la recyclabilité des emballages ménagers en plastique	PS Polystyrène
CPA Comité de la Plasticulture et de l'Agroenvironnement	PSE Polystyrène expansé
DDADUE Loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne	PVC Polychlorure de vinyle
DGCCRF Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes	REACH Règlement européen relatif à l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances
DGPR Direction générale de la Prévention des risques	REP Responsabilité élargie des producteurs
ECHA Agence européenne des produits chimiques	SRP Syndicat national des Régénérateurs de matières Plastiques
EP Emballages professionnels	SGPE Secrétariat général à la Planification écologique
EM Emballages ménagers	QCE Qualités & caractéristiques environnementales
ETI Entreprises de taille intermédiaire	Q&R Questions et réponses
EUMEPS Association européenne du Polystyrène expansé (EPS)	UE Union européenne
EuPC European Plastics Converters	Valorplast Association des producteurs de plastiques vierges et additif
EUROOPEN Association européenne de la chaîne de l'emballage	XPS Polystyrène extrudé
EVOH Éthylène alcool vinylique	
FAQ Foire aux questions	
FEBEA Fédération des Entreprises de la Beauté	
FCD Fédération du Commerce et de la Distribution	
GPI Granulés plastiques industriels	
IGEDD Inspection générale de l'environnement et du développement durable	



SOMMAIRE

LES MISSIONS D'ELIPSO	6
L'ÉQUIPE	7
L'ACCOMPAGNEMENT D'ELIPSO AUPRÈS DE SES ADHÉRENTS	8
LA GOUVERNANCE	14
LES INSTANCES ET RÉUNIONS	15
NOS ADHÉRENTS	16
NOTRE ÉCOSYSTÈME	18
LE LANCEMENT DE NOTRE PROJET STRATÉGIQUE POUR LA FILIÈRE	20
LES TEMPS FORTS DE 2025	22
VERS UNE PLUS JUSTE RÉGLEMENTATION POUR NOTRE SECTEUR	23
Une année de victoires institutionnelles et d'influence stratégique	23
Une influence qui s'étend de Paris à Bruxelles	25
Pousser l'adaptation du cadre français au cadre européen	25
SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT : LES PRENDRE EN COMPTE DANS LA FABRICATION..	26
La gestion des microparticules	26
Sécuriser l'utilisation des contenants	27
LES ENJEUX DANS LA COMPOSITION DES PLASTIQUES	28
Le contact sensible avec l'alimentaire	28
Les substances, un sujet de préoccupation	30
La circularité et la sécurité sanitaire	32
DÉFINIR DES CRITÈRES DE RECYCLABILITÉ	33
À travers la participation aux instances	33
Via la production de ressources dédiées	34
UNE CIRCULARITÉ DE NOS EMBALLAGES QUI CONTINUE DE SE DÉVELOPPER	35
Emballages professionnels : des circuits déjà bien rodés de réemploi et de recyclage	35
Styréniques : une filière face aux exigences du règlement européen	37
Un réemploi qui doit être pragmatique et efficace	38
Garantir la disponibilité et la qualité de la matière plastique recyclée	40
Faire reconnaître le rôle complémentaire des compostables	41
DES PRISES DE PAROLE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE AUPRÈS DE NOTRE ÉCOSYSTÈME	42
UN ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENTS TOUJOURS PLUS RENFORCÉ	45
L'aide au suivi et à l'application des réglementations	45
Une présence des équipes Elipso sur le terrain	47
Des ressources diffusées auprès des adhérents mais aussi en externe	48

LES MISSIONS D'ELIPSO



Faire connaître les transformations et les évolutions de la filière des emballages plastiques.



Être l'interface de la presse, des parties prenantes de la chaîne de valeur et de nos adhérents.



Agir auprès des décideurs publics et des leaders d'opinion sur les orientations à venir concernant le secteur.



Développer un accompagnement adapté aux besoins des dirigeants et de leurs collaborateurs.



Définir des positionnements d'intérêt général en ce qui concerne la gestion des emballages plastiques.



Informer les industriels sur les sujets d'actualité susceptibles de les concerner.

Elipso est l'association professionnelle des fabricants d'emballages plastiques rigides et souples en France. Ses adhérents représentent plus de 70 % du CA du marché (8 milliards sur 11 milliards d'¹€). Elle les accompagne sur les grands sujets de transformation et notamment celui d'une transition écologique, dans un contexte réglementaire complexe.

¹ D'après la dernière étude Xerfi publiée en mai 2023 : « A. Vernet, La fabrication d'emballages en matières plastiques. Conjoncture et prévisions, analyse de la concurrence et des nouveaux équilibres »

Elipso regroupe près de **125 entreprises adhérentes** représentant tous les secteurs d'activité et de tailles diverses : des multinationales aux PME, en passant par les ETI, participent quotidiennement aux commissions, sections ou groupes de travail.

Elipso **veille, décrypte et informe en continu** son réseau d'adhérents sur les transformations de leur activité et les travaux de préparation et de mise en place des évolutions législatives et réglementaires.

Elipso **accompagne** ses adhérents sur les grands sujets de transformation et notamment celui d'une transition écologique vers une économie circulaire.

Elipso **contribue, représente et porte la voix et l'ambition** d'une filière de l'emballage plastique unie, auprès de toutes les parties prenantes : entreprises, institutions, associations, médias, et autres organismes de représentation.

Les adhérents Elipso représentent **tous les types d'emballages destinés aux marchés des emballages ménagers (50 %) et des emballages professionnels (50 %)** :

- des **emballages rigides** de toutes tailles (bouteilles, flacons, pots, barquettes, caisses, fûts, bidons, IBC, etc.)
- des **emballages souples** (films, sacs, manchons, etc.)
- **d'autres composants** (bouchons, couvercles, pompes, etc.)

Elipso est la voix d'un secteur majeur : l'emballage plastique.

L'ÉQUIPE

Une équipe de permanents assure le fonctionnement et la gestion au quotidien de l'organisation.



Gaël BOUQUET

Délégué général



Maxime VESSELINOFF

Responsable des affaires publiques



Marie DELAFALIZE

Responsable environnement et économie circulaire



Marie-Delphine BRACON

Responsable des affaires réglementaires et enjeux sanitaires



Elise MARCONI

Responsable communication



Alexandra FRANCHITTO

Responsable des relations adhérents



Carole BERRARD

Responsable des actions & des stratégies transverses



Quentin BLOT

Responsable recyclage



Danielle FORIAT

Comptabilité & administration

L'ACCOMPAGNEMENT D'ELIPSO AUPRÈS DE SES ADHÉRENTS

DE L'EXPERTISE :

- Groupes de travail, sections & commissions
- Études (enquête économie circulaire, conjoncture, etc)
- Veille sur les textes de loi
- Notes de position & propositions de modification
- Stratégie de contact & d'influence

POUR FOURNIR UN ARGUMENTAIRE, ÊTRE ÉCOUTÉ.

DE LA REPRÉSENTATIVITÉ :

- Partenariat avec les associations (ANIA, FCD, PlasticsEurop, FEBEA...)
- Échanges avec les parlementaires (députés et sénateurs)
- Visites de sites de production
- Rendez-vous en cabinets ministériels
- Engagements volontaires (Coalition 100 % plastiques recyclés - CPA)
- Mise en place de consortiums (biosourcés, Créo-STYR)

POUR CONTRIBUER AU DÉBAT ET INFLUER SUR LA DÉCISION.

Votre interlocutrice sur ces sujets :



Alexandra FRANCHITTO
Responsable des relations adhérents

FORMATION ET INFORMATIONS

La formation des adhérents

Elipso organise régulièrement des webinaires afin de renseigner ses adhérents sur des sujets complexes (ex. PPWR, processus législatif, contact alimentaire, BPA & bisphénols, etc.).

L'information des adhérents

Chaque jour, Elipso établit pour ses adhérents une veille politique, réglementaire et économique et s'assure de relayer les questions d'actualité impliquant le secteur directement ou indirectement.

REPRÉSENTATION D'INTÉRÊTS ET INFLUENCE

L'association des adhérents dans les rencontres avec les pouvoirs publics

Afin de mettre en avant nos adhérents et faire en sorte qu'ils puissent relayer leurs messages et ceux de l'industrie, Elipso a décidé d'associer ses adhérents aux différentes rencontres avec l'administration, les cabinets ministériels et les parlementaires.

La représentation des intérêts des adhérents sur les axes majeurs les impactant

Parce qu'il est plus puissant de mutualiser ses forces, Elipso représente et prend voix au nom d'une partie ou de l'ensemble de ses adhérents pour défendre leurs intérêts sous sa bannière :

1. Environnement et économie circulaire (recyclabilité, recyclage, incorporation, réemploi)
2. Stratégie d'influence politique, réglementaire & actions juridiques
3. Sécurité sanitaire et substances critiques
4. Communication grand public et présence dans les réseaux
5. Soutien économique à la filière.

La mobilisation des adhérents autour des ins-

fances

1. Comités de secteur (pour parler métier)
2. Commissions (pour décliner notre stratégie)
3. Groupes de travail (pour agir)
4. Projets et actions particulières (pour démontrer et agir).

ANALYSES ET OUTILS

Un conseil et un accompagnement personnalisé

En tant qu'expert de son secteur, Elipso conseille et accompagne individuellement ses adhérents, notamment sur l'application de la réglementation, la mise en relation avec les bons interlocuteurs, la communication et les actions d'influence.

La mise à disposition de supports pédagogiques, et de notes de position et d'interprétation visant à clarifier les règles du jeu

Afin que les équipes de ses adhérents puissent s'imprégner des règles du jeu législatif et relayer un message clair auprès de leurs clients, Elipso met à disposition des supports pédagogiques.

L'espace adhérent sur elipso.org

Un lien quotidien avec Elipso

- Actualité de la filière.
- Agenda des réunions Elipso, des webinaires et plus généralement des évènements de la filière.
- Ordres du jour et comptes-rendus des commissions et sections.
- Documents clés produits par Elipso ou ses partenaires.



Deux salles de réunion sont à disposition dans les locaux d'Elipso (gratuit pour nos adhérents)

Idéalement situées 13 rue La Fayette, Paris 9^{ème} (quartier Opéra).

Facilité d'accès : métro lignes 3,7,9 et RER A. Les salles sont équipées de deux grands écrans de vidéoprojection et visio conférence. Wifi.

- Petite salle : capacité 8 pers.
- Grande salle : capacité 25 pers.

Réservation par téléphone ou contact@elipso.org



DÉFENSE ET REPRÉSENTATION DU SECTEUR AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS

Les affaires publiques d'Elipso décryptent l'actualité législative et réglementaire et anticipent les évolutions et les impacts sur la filière des décisions prises par la sphère publique, à travers :

- **Une veille stratégique constante** sur les évolutions législatives et réglementaires impactant l'industrie, anticipant ainsi les opportunités et les risques.
- **Des actions d'influences politiques** : en développant des relations constructives avec les parties prenantes publiques pour inciter les politiques à prendre en compte les problématiques de notre secteur.
- **L'anticipation et la gestion des crises** : en étant le point focal pour la gestion des crises et les anticiper en travaillant de manière proactive avec tous les acteurs de notre écosystème afin de minimiser les impacts négatifs.

La Commission Affaires Publiques se tient 4 fois par an. Elle informe les adhérents sur les sujets pouvant les impacter et permet de mettre en œuvre des actions concrètes.

Depuis 3 ans Elipso a initié une vaste campagne de développement de son réseau politique et avec l'administration. Elipso a notamment rencontré plusieurs décideurs, en particulier en ce qui concerne les intérêts du secteur, la position française sur le PPWR, les différentes missions d'évaluation (PFAS et AGEC), ainsi qu'en réaction aux propositions ou aux projets de loi.

L'ensemble de ces actions, associant pleinement les adhérents, a permis à Elipso de développer son influence et d'être désormais identifiée au sein de l'écosystème à la fois pour son expertise et pour ses positions. Elipso organise également des rencontres avec des parlementaires et **des visites sur les sites industriels** des adhérents.

Votre interlocuteur sur ces sujets :



Maxime VESSELINOFF
Responsable des affaires publiques

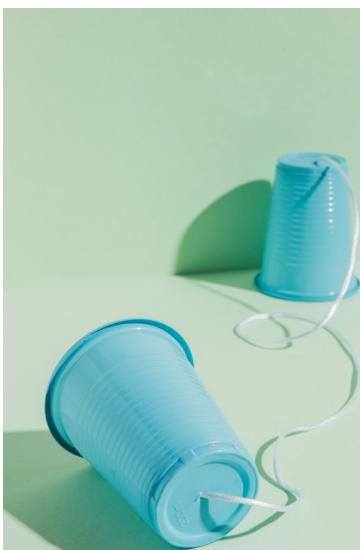
DÉVELOPPEMENT DE LA NOTORIÉTÉ VIA LA COMMUNICATION

La communication d'Elipso a pour objectif de faire connaître nos actions et d'informer sur les enjeux que rencontrent les industriels de notre filière. Elle passe par une présence en ligne (site web, réseaux sociaux) mais aussi par notre participation aux événements de notre écosystème (conférences, salons...) pour prendre la parole en tant qu'expert des problématiques emballages plastiques. La fédération s'applique également à renforcer sa stratégie de relations presse via l'organisation de rencontres avec les journalistes et le partage de nos communiqués.

Votre interlocutrice sur ces sujets :



Elise MARCONI
Responsable communication





SÉCURITÉ SANITAIRE & CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DES MATERIAUX AU CONTACT

Le contexte réglementaire évolue sur un rythme de plus en plus soutenu et sur des sujets complexes. La richesse de l'actualité et les mises à jour régulières obligent les acteurs de la filière à s'adapter en permanence aux dernières informations disponibles et entraîne une forte mobilisation de leurs équipes.

Elipso accompagne ses adhérents en mettant son expertise à leur disposition, notamment sur **l'analyse juridique et opérationnelle et la mise en œuvre de la réglementation liée aux aspects sanitaires** (loi AGEC, REACH, CLP...) ainsi que dans **le suivi et la gestion des risques des substances d'intérêt** (perturbateurs endocriniens, PFAS, huiles minérales, styrène, BPA...).

Cet accompagnement prend forme à travers :

- **Une veille réglementaire continue** (consultations, projets d'amendement, rendez-vous à ne pas manquer, actions des filières...).

La richesse de l'actualité et les mises à jour régulières obligent les acteurs de la filière à s'adapter en permanence aux dernières informations disponibles.

Vos interlocutrices sur ces sujets :



Marie-Delphine BRACON
Responsable des affaires réglementaires et enjeux sanitaires

- **Une représentation auprès des parties prenantes** pour tendre vers une plus juste réglementation tenant en compte les spécificités des acteurs de notre industrie.

Elipso organise 4 rendez-vous annuels sur ces sujets.

La Commission Matériaux au Contact a lieu 2 fois par an et concerne tous les marchés (alimentaire, cosmétique, pharmaceutique, détergence...).

Par ailleurs, **2 journées de conférences sont dédiées au contact alimentaire : la journée Contact Alimentaire et le séminaire Club MCAS/Elipso.**

Ces deux événements permettent :

- Le suivi global de l'actualité réglementaire.
- Des interventions spécifiques au contact alimentaire.

Les adhérents peuvent aussi s'investir au travers des **groupes de travail Contact Alimentaire et Substances** qui ont pour objectifs de donner les orientations de la filière, de travailler sur un sujet précis ou encore de créer ou mettre à jour un certain nombre de livrables.

Depuis 2024, le pôle propose à ses membres des informations accessibles et adaptées à leur niveau d'expertise, à travers **une diversité de supports pédagogiques : guides pratiques, fiches de synthèse et questions-réponses**. En 2025, cette démarche s'est poursuivie avec la production de nouvelles ressources, conçues pour répondre aux besoins spécifiques des adhérents, qu'ils soient novices, initiés ou experts sur les enjeux sanitaires.



Carole BERRARD
Responsable des actions & des stratégies transverses



ÉCONOMIE CIRCULAIRE & ENVIRONNEMENT

Elipso accompagne ses adhérents sur les enjeux environnementaux des emballages plastiques, en intégrant les principes de l'économie circulaire. Son action s'inscrit dans les objectifs du PPWR et de la loi AGEC, notamment les 3R : réduire, réemployer et recycler.

La fédération contribue aux instances qui influent ou arbitrent sur les emballages en plastique en tant que maillon de la chaîne de valeur, nos choix étant interdépendants des autres parties prenantes pour construire ensemble la circularité des emballages plastiques (ex : comités de concertation des éco-organismes, comités de suivi d'études de l'ADEME, synergies avec les autres fédérations ...).

Nos actions de suivi :

- Réglementations européennes (PPWR).
- Réglementations françaises (loi AGEC, Loi Climat et Résilience, stratégie 3R...).
- Autres (Circular plastics alliance - CPA, Ceflex...).
- Actualités sur les instruments économiques en lien avec l'économie circulaire (tarif Citeo, taxes plastiques, etc.).

Recyclabilité des emballages plastiques :

- Présentation des initiatives et travaux à venir.
- Travaux du COTREP, extension des consignes de tri, développement des filières de recyclage, etc.
- Travaux du CEN (Elaboration des normes européennes sur la recyclabilité des emballages).
- Autres actualités économie circulaire (réemploi, réutilisation, incorporation de recyclé, biosourcés, compostables, etc.).

Nous travaillons avec les membres Elipso de différentes façons selon leur niveau de disponibilité.

Les Commissions :

- Économie Circulaire pour une vue d'ensemble des sujets (2 fois par an).
- Économie Circulaire Emballages Ménagers (4 fois par an) dédiée plus précisément aux emballages ménagers et à leurs spécificités (notamment sur l'axe recyclabilité).

Les adhérents peuvent aussi s'investir au travers des groupes de travail (réemploi, matière première recyclée...) lorsque nous avons besoin de leurs expertises pour alimenter des positions ou livrables Elipso qui nous permettent de rayonner et influer dans notre écosystème.

Elipso accompagne ses adhérents sur les enjeux environnementaux des emballages plastiques, en intégrant les principes de l'économie circulaire.

Vos interlocuteurs sur ces sujets :



Marie DELAFALIZE

Responsable environnement et économie circulaire



Quentin BLOT

Responsable recyclage



Carole BERRARD

Responsable des actions & des stratégies transverses

ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE

Elipso dispose d'une expertise juridique qu'elle déploie de la manière suivante :

- **Mise à disposition d'analyses et d'outils sur un ensemble de sujets couvrant les cadres juridiques européens et français de l'économie circulaire (PPWR, loi AGEC, loi Climat & résilience, décrets et arrêtés, Responsabilité Élargie du Producteur) et de la sécurité sanitaire (REACH, contact sensible, substances...) : exceptions, périmètres, clarification des problèmes d'interprétation, webinaires.**
- **Stratégie règlementaire et contentieuse :**
 - **Recours en annulation contre des textes réglementaires** (ex. : annulation du décret « Fruits et légumes »).
 - **Analyse juridique sur l'adoption des règles nationales au regard du droit européen.**
 - **Saisines de l'Autorité de la concurrence pour avis.**



SUIVI DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Elipso propose :

- **Un suivi des indicateurs et indices de la filière.**
- **Le pilotage d'enquêtes et d'études** sur le poids de la filière des industries de l'emballage plastique.
- **La connaissance et le suivi des filières REP** et de leurs impacts opérationnels et économiques sur les activités des adhérents.
- La mise en place d'un groupe dédié sur le prix des **résines**, leur disponibilité (y compris recyclés) et sur les questions d'approvisionnement et les cas de force majeure.

Une Commission Affaires Économiques se réunit 4 fois par an.

Elipso participe également au **Comité de Filière Cosmétique/Médiation coanimé avec la FEBEA** (Fédération des Entreprises de la Beauté) et **Cosmetic Valley** (pôle de compétitivité et le coordinateur national de la filière parfumerie cosmétique) **en lien avec le ministère de l'industrie**. Celui-ci porte toutes les problématiques de filière (soutien des moulistes, délais et qualité de service, « made in France » emballages, question des importations de Chine...).



Votre interlocuteur sur ces sujets :

Gaël BOUQUET

Délégué général



LA GOUVERNANCE

En tant qu'association professionnelle, Elipso est dotée d'un conseil d'administration et d'un bureau exécutif.

PRÉSIDENT

Christian THERY (OZEMBAL)

PREMIER VICE-PRÉSIDENT

Représentant l'emballage souple

Serge VASSAL (GROUPE BARBIER)

TRÉSORIER

Christophe ROSSE (KP FILMS)

MEMBRES DU BUREAU

Thierry BONNEFOY (LEYGATECH)

Philippe CHANU (KNAUF INDUSTRIES)

Sophie GUILLIN (GROUPE GUILLIN)

Eric LE LAY (RKW)

François TASSART (ALBEA)

ADMINISTRATEURS

Andréa ADOLF (SCHUTZ)

Patrick BLANCK (WERIT)

Sébastien BRODART (BRODART PACKAGING)

Lucie CHARBONNEL (AMCOR)

Alexandra CHAUVIGNE (TEXEN)

Nicolas DESVAGES (AGRIPLAS)

Eric FRESNEL (SLEEVER)

Benoît HEBERT (HERPLAST)

Brice ISHOW (PLASTIPAK)

Olivier LAIGRE (FAERCH)

Arnaud LEROY (SPHERE)

Nicolas PIFFAULT (QUALIPAC)

Elodie ROGER (BERRY GLOBAL)

Gilles SWYNGEDAUW (ALBEA)

Marc de VOOGD (ALPLA)



LES INSTANCES ET RÉUNIONS



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



CONSEIL D'ADMINISTRATION



BUREAU



COMMISSIONS

Thématique commune à l'ensemble des adhérents, quels que soient le type de résine ou d'application des emballages qu'ils fabriquent.

Fréquence : deux à quatre fois par an

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Président : Gilles SWYNGEDAUW (ALBEA)

ÉCONOMIE CIRCULAIRE EMBALLAGES MÉNAGERS

Co-présidents : Gilles SWYNGEDAUW (ALBEA) et Sébastien RICARD (GROUPE GUILLIN)

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Président : Patrick BLANCK (WERIT)

MATÉRIAUX AU CONTACT

Co-présidentes : Anne REMOND (KNAUF INDUSTRIES) et Sandra BOYER (SMURFIT WESTROCK)

COMMUNICATION

Présidente : Régine JENNY (KNAUF INDUSTRIES)

AFFAIRES PUBLIQUES

Président : Philippe CHANU (KNAUF INDUSTRIES)



GROUPES DE TRAVAIL

Sujets techniques/réglementaires issus de commissions ou sujets ponctuels.

Fréquence : en fonction des besoins



COMITÉS DE SECTEUR

Sujet vertical, par type d'emballage ou de composants.

Fréquence : deux fois par an

CONTACT ALIMENTAIRE

COMMUNICATION

MATIÈRE PREMIÈRE RECYCLÉE

MICROPLASTIQUES

RÉEMPLOI

SUBSTANCES

BOUCHAGE

EMBALLAGES PROFESSIONNELS

FILMS ET FLEXIBLES

PET

NOS ADHÉRENTS



Elipso regroupe près de **125 entreprises adhérentes** (en comptant les filiales des groupes) **parmi les fabricants d'emballages plastiques rigides et souples en France**, représentant tous les secteurs d'activité et de tailles diverses : des multinationales aux PME, en passant par les ETI.

KNAUF INDUSTRIES



Logoplaste



Milliken



PLAST-ECO
SOLUTIONS D'EMBALLAGES



QUALIFORM
COSMETIC PACKAGING



SAP
SAINT-ANDRÉ PLASTIQUE



SGT
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES TECHNIQUES



SiPA
DEMAIN PREND FORME



solia
Designer of food packaging



texen

USAGUNIC

WERIT

WIPAK

Involve. Inspire. Impress.

**MEMBRES
ASSOCIÉS**



EASTMAN



NOTRE ÉCOSYSTÈME



EUROPE



FRANCE



LE LANCEMENT DE NOTRE PROJET STRATÉGIQUE POUR LA FILIÈRE

L'emballage plastique est aujourd'hui au cœur des enjeux de la transition et les attentes à son égard évoluent rapidement. Il assure des fonctions essentielles – protection sanitaire, conservation des aliments, fluidité logistique, performance matière – et reste incontournable dans de nombreux usages. La société demande des preuves de durabilité, les politiques publiques fixent des objectifs, et les marchés exigent compétitivité et transparence. Les défis qui s'intensifient sont multiples.



Face aux défis environnementaux et au contexte réglementaire, la filière des emballages en plastique se mobilise pour réduire au maximum ses impacts à travers un projet stratégique. Celui-ci se veut cohérent, objectif, avec des engagements quantifiés qui embarquent l'ensemble de l'écosystème pour le juste emballage.

3 enjeux adressés par le projet :

La lutte contre la pollution plastique
en développant la circularité et la réincorporation des matières recyclées.

Le renforcement de la confiance dans la sécurité sanitaire,
en garantissant la qualité et la traçabilité des matériaux utilisés.

La décarbonation,
pour réduire les émissions liées à la production et à la transformation des emballages.

Pour répondre à ces problématiques, Elipso et ses adhérents s'engagent à travers 4 thématiques clés...



...et une feuille de route constituée de près de

50 actions

L'ambition du Plastic Packaging Plan 2040 :
montrer que l'emballage plastique
bien conçu, bien recyclé, bien intégré,
est une solution d'avenir.

POURQUOI 2040 ?

Pour être en adéquation avec les objectifs européens sur les emballages qui sont à cet horizon.

125

ENTREPRISES ADHÉRENTES
MOBILISÉES

Au lancement du projet, un tiers d'entre elles se sont réunies en ateliers pour **définir une vision commune, prioriser les grands enjeux et esquisser des actions partagées.**

UN PROJET CO-CONSTRUIT AVEC LES PARTIES PRENANTES

Un travail d'**entretiens ciblés** auprès d'acteurs clés de la chaîne de valeur de l'emballage plastique a permis d'affiner les priorités et de préparer les futures coalitions nécessaires à la transformation de la filière.

ACTEURS INSTITUTIONNELS

ASSOCIATIONS PLASTIQUES
ET DE L'EMBALLAGE - ACTEURS
EUROPÉENS

METTEURS EN MARCHÉ &
DISTRIBUTEURS

ECO-ORGANISMES

ASSOCIATIONS DE METTEURS
EN MARCHÉ & DISTRIBUTEURS -
ACTEURS TECHNIQUES SECTO-
RIELS

ACTEURS DU RECYCLAGE ET DE
LA FIN DE VIE DES PLASTIQUES

-37 %

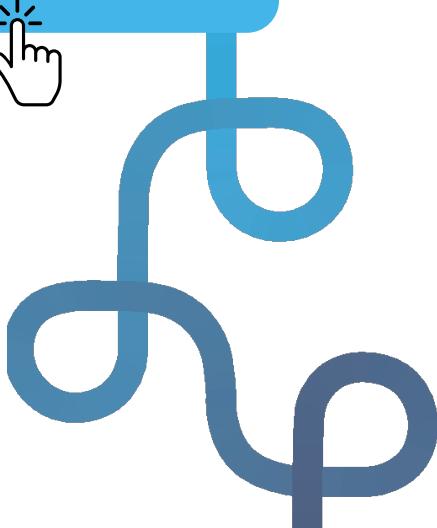
Un plan au service de la réduction de notre
empreinte carbone entre 2025 et 2040

Plus d'informations sur notre site internet dédié :

www.plastic-packaging-plan.fr



Retrouvez sur ce site les
problématiques adressées en vidéo,
la genèse du projet et toutes les
avancées de nos actions.



LES TEMPS FORTS DE 2025



VERS UNE PLUS JUSTE RÉGLEMENTATION POUR NOTRE SECTEUR

UNE ANNÉE DE VICTOIRES INSTITUTIONNELLES ET D'INFLUENCE STRATÉGIQUE

En 2025, Elipso a consolidé son statut d'acteur incontournable du secteur de l'emballage plastique. Grâce à une mobilisation sans précédent, nous avons obtenu des résultats politiques majeurs et renforcé notre position d'interlocuteur privilégié auprès des pouvoirs publics français et européens.

UNE VICTOIRE LÉGISLATIVE MAJEURE

Le 4 avril 2025, le Parlement a officialisé la suppression de la disposition de l'article 23 de la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 qui interdisait, depuis le 1^{er} janvier 2025, les emballages styréniques considérés comme non recyclables et dans l'incapacité d'intégrer une filière de recyclage.

En alignant le droit national sur le règlement européen PPWR, le Parlement a entériné la position de l'exécutif français d'écartier toute « surtransposition ». Une réponse claire pour l'ensemble des professionnels du secteur qui travaillent désormais plus sereinement à la mise en place d'une filière de recyclage pour établir en 2035 la recyclabilité des emballages styréniques¹. Avant ces échéances, ces emballages pourront donc être mis en marché au même titre que tous les autres emballages plastiques.

Cette victoire est le fruit d'actions ciblées (Questions Orales, Questions au Gouvernement) et d'un dialogue décisif avec le rapporteur du projet de loi DDADUE Damien Michallet (Sénat) et les parties prenantes.



COMMUNIQUÉ

Un communiqué de presse a été publié le 7 avril à ce sujet, intitulé « **Emballages styréniques : suppression de l'interdiction de l'article 23 de la loi « Climat et résilience »** ».

LA RECONNAISSANCE INSTITUTIONNELLE

Depuis 3 ans, Elipso s'est imposé comme interlocuteur privilégié dans le secteur des emballages plastiques auprès des administrations (DGPR, DGE...), des agences (ADEME...), des éco-organismes (ménagers et professionnels) et des organisations professionnelles (représentant les grandes marques de l'alimentaire et de la cosmétique).

Elipso a développé également son influence dans le réseau des parlementaires que ce soit au travers d'auditions ou de sollicitations spécifiques, ce qui a permis non seulement la reprise de nos recommandations, mais également des ajustements voire des suppressions législatives en faveur de nos adhérents.

DES CONTRIBUTIONS TECHNIQUES

Dans le prolongement de la première stratégie nationale 3R (« Réduction, Réemploi, Recyclage ») pour les emballages en plastique à usage unique, publiée en 2021, la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) engage les travaux d'**élaboration d'une deuxième stratégie 3R**, couvrant la période 2026-2030. Elipso, en tant que fédération professionnelle, a été invitée à **partager les enseignements tirés de l'élaboration et de la mise en œuvre de la feuille de route prévue dans le cadre de la première stratégie**.

Elipso a également contribué aux modalités de mise en œuvre de la filière à responsabilité élargie des producteurs d'emballages professionnels, ainsi qu'aux travaux sur l'incorporation de matière recyclée (MPR).

ACTION BUDGET 2026 : NOTRE MOBILISATION A PORTÉ SES FRUITS

Durant l'examen du projet de loi de finances 2026, **Elipso a activement défendu les intérêts de ses adhérents et obtenu des avancées significatives sur le dossier sensible de la taxe plastique.**

Notre plaidoyer continu et ciblé a conduit au **dépôt d'amendements de suppression du dispositif à chaque étape clé du parcours parlementaire.**

Cette action concertée a permis de maintenir la pression et de porter la voix des industriels au plus haut niveau.

En 2025, Elipso a réalisé plus de 17 rendez-vous stratégiques auprès des cabinets ministériels, de l'administration centrale et des parlementaires. Cette année a mis en évidence la capacité d'Elipso à transformer les défis réglementaires en opportunités de dialogue et en actions efficaces, protégeant les intérêts de la filière tout en accompagnant sa transition écologique.



UNE INFLUENCE QUI S'ÉTEND DE PARIS À BRUXELLES

UN DIALOGUE NATIONAL CONTINU

Nous avons maintenu un fil direct avec les administrations centrales et les ministères clés, assurant une veille et une action proactive sur les dossiers structurants.

- Échanges réguliers avec la **DGPR, le SGPE, l'IGEDD et les Ministères (Économie, Transition Écologique)**.
- **Collaboration étroite avec l'ADEME**, notamment lors de la publication de l'étude sur le réemploi.
- **Expertise sollicitée sur les dossiers sensibles** : huiles minérales, sécurité post-Lubrizol, et conformité AGEC.

Notre action ne s'arrête pas aux frontières. Elipso a joué un rôle moteur dans les négociations européennes, portant la voix de l'industrie française.

UN RAYONNEMENT EUROPÉEN

Notre action ne s'arrête pas aux frontières. Elipso a joué un rôle moteur dans les négociations européennes, portant la voix de l'industrie française.

- **Coordination fédérale** : actions communes avec EuPC, EUMEPS et EUROOPEN sur le 28^{ème} amendement juridique.
- **Réglementation PPWR** : contributions techniques majeures aux discussions sur le Règlement Emballages et Déchets d'Emballages et obtention de la rédaction d'une question écrite par la députée Julie Rechagneux et d'une réponse de la Commission pour porter des corrections aux exigences de réemploi.
- **Interlocuteur clé** : sollicitation directe par la Commission Européenne, validant notre expertise technique.

POUSSEZ L'ADAPTATION DU CADRE FRANÇAIS AU CADRE EUROPÉEN

L'Etat français prépare actuellement un projet de loi DDADUE pour adapter le droit français aux règlements européens dont PPWR.

Elipso a sollicité une consultation juridique pour analyser les incompatibilités entre le droit français et le règlement européen sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR), en vigueur depuis le 12 février 2025. Cette analyse a révélé **des divergences majeures créant une insécurité juridique pour les acteurs économiques de notre secteur**.

À la suite de cette expertise, Elipso a adressé 3 consultations juridiques aux pouvoirs publics (cabinet du Premier ministre, Ministère de la Transition écologique, DGPR...) pour demander une harmonisation urgente du cadre réglementaire.

Ce courrier souligne trois points de vigilance :

- Le **décret français sur le réemploi** impose des obligations plus contraignantes que le PPWR, risquant de limiter la libre circulation des marchandises et nécessitant une révision d'ici le 12 août 2026.

- Le **décret QCE** impose des obligations d'étiquetage sur la recyclabilité des emballages qui anticipent des exigences européennes applicables seulement à partir de 2030, créant un cadre incohérent.
- **Certaines interdictions nationales**, comme celles sur les sacs plastiques fins et les emballages pour fruits et légumes, ignorent les exceptions prévues par le règlement européen.

Finalement, Elipso a appelé les pouvoirs publics à abroger ou modifier ces dispositions pour garantir la sécurité juridique et la compétitivité des industriels de l'emballage, et a indiqué rester disponible pour contribuer activement à la recherche de solutions conformes au droit européen.

SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT : LES PRENDRE EN COMPTE DANS LA FABRICATION

LA GESTION DES MICROPARTICULES

La question des microparticules continue d'être principalement adressée sous l'aspect des **microplastiques**.

Même si le chemin reste long pour qu'il soit compris que **ces problématiques concernent tous les matériaux et tous les secteurs**, de légères évolutions ont pu être constatées en 2025 avec des études scientifiques qui s'attachent à mesurer en plus du nombre de microplastiques, d'autres microparticules (ex. microparticules fibreuses, microparticule d'origine non identifiée).

Chacun porte la responsabilité de réduire les émissions de microparticules et les initiatives collectives sont essentielles pour accompagner cette démarche. **Il est nécessaire de renforcer les actions dans tous les secteurs d'activités et à chaque maillon de la chaîne de valeur.**

En ce qui concerne les emballages plastiques, l'industrie n'a pas attendu la réglementation pour agir et mettre en place une bonne gestion des granulés sur les sites industriels.

De nombreuses initiatives volontaires, notamment dans le cadre de la démarche OCS (Operation Clean Sweep), avaient été mises en œuvre avant que les dispositions ne soient réglementées en France par le décret GPI.

Et désormais depuis novembre 2025, **un cadre réglementaire harmonisé au niveau européen a vu le jour avec le règlement « Pellet Losses ».**

Afin d'accompagner ses adhérents sur ce nouveau règlement et les quelques différences qui peuvent exister par rapport au cadre français, Elipso a renouvelé cette année la publication d'un Q&R, réalisé un webinaire et créé un groupe de travail dédié.

L'année 2025 a aussi servi à anticiper l'application du **règlement européen 2023/2055, qui rendra obligatoire, dès 2026, la déclaration des pertes de granulés plastiques industriels dans l'environnement**. Pour les fabricants français, déjà soumis depuis plusieurs années au décret GPI, les mesures de prévention (grilles de rétention, procédures strictes de confinement, protocoles de nettoyage systématiques en sortie de site) sont déjà en place. Dans ce contexte, il reste complexe d'évaluer la méthode de déclaration applicable à des opérations de routine déjà très encadrées. Le groupe de travail Elipso s'est saisi du sujet pour préciser la mise en œuvre pratique de ces nouvelles dispositions avec le soutien actif de notre fédération européenne partenaire, EUPC.



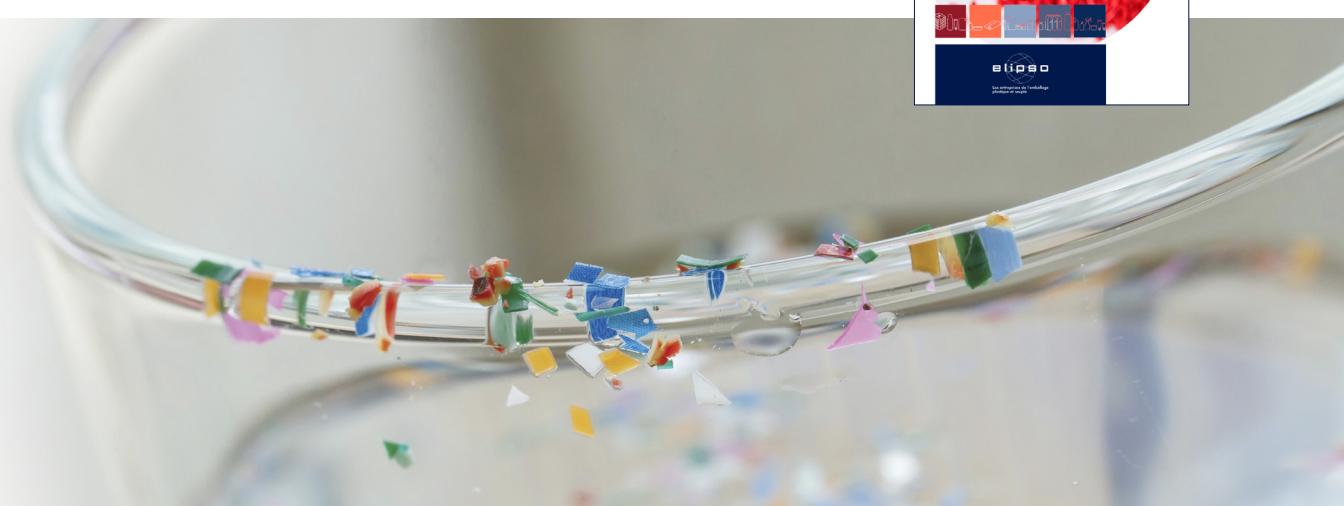
Elipso a organisé un webinaire à ce sujet le 6 juin.

WEBINAIRE



PUBLICATION

Uniquement sur notre Extranet : extranet.elipso.org





SÉCURISER L'UTILISATION DES CONTENANTS

À la suite de l'incendie industriel de Lubrizol en 2019, le cadre réglementaire applicable au stockage des liquides inflammables a profondément évolué. Plusieurs arrêtés ont maintenu l'utilisation des IBC plastiques sous conditions dérogatoires, nécessitant l'élaboration de deux protocoles distincts : l'un relatif aux contenants, l'autre aux installations.

Mobilisée depuis 2021 au sein de la Task Force Essai Feu, notre fédération a activement contribué à la rédaction du protocole « contenants fusibles », dans un travail technique long et complexe associant industriels, laboratoires, assureurs, pompiers et autorités. La décision de reconnaissance officielle du protocole par l'administration a été publiée en juin 2025, marquant l'aboutissement de ces travaux.

La décision de reconnaissance officielle du protocole par l'administration a été publiée en juin 2025.

Le protocole reconnu par l'administration repose sur des exigences techniques élevées. À ce stade, aucun IBC composite fusible disponible sur le marché ne répond encore à l'ensemble des critères définis, et les modalités opérationnelles du test restent à préciser. Dans ce contexte, notre organisa-

tion a été auditionnée en début d'année par la mission d'inspection mandatée par le ministère, afin d'exposer les difficultés opérationnelles et les enjeux pour la filière.

Soucieuse d'accompagner une application progressive et sécurisée du dispositif, Elipso a attiré l'attention de l'administration sur l'intérêt d'une clarification écrite ou d'un ajustement du calendrier, afin d'offrir aux industriels et à leurs clients la visibilité nécessaire à la poursuite de leurs activités.

LES ENJEUX DANS LA COMPOSITION DES PLASTIQUES

LE CONTACT SENSIBLE AVEC L'ALIMENTAIRE

Les réglementations sur les matériaux au contact, et tout particulièrement concernant le contact alimentaire, jouent un rôle essentiel : elles encadrent les interactions entre contenants et contenus, garantissant la sécurité sanitaire des produits et protégeant les consommateurs.

Il est crucial de rappeler l'importance de la base réglementaire actuelle en vigueur autour des matériaux au contact et tout particulièrement ceux dits à « contact sensible ».

L'année 2025 a été marquée par une actualité réglementaire particulièrement dense en matière de contact alimentaire, en particulier avec la **publication du règlement (UE) 2025/351 en février**. Il constitue une évolution réglementaire majeure en matière d'exigences qualité pour les matériaux plastiques destinés au contact alimentaire.

Ce texte modifie plusieurs cadres existants :

- Le règlement (UE) n°10/2011 relatif aux plastiques vierges de façon structurante avec la définition du haut degré de pureté et plusieurs ajustements techniques, comme une révision des simulants applicables aux fromages, les règles d'étiquetage et d'analyse pour les emballages à usage répété.
- Le règlement (UE) 2022/1616 relatif aux plastiques recyclés de façon plus légère.

Le règlement (UE) 2023/2006 sur les bonnes pratiques de fabrication, avec une révision structurante des dispositions relatives à la gestion des chutes de production.

L'année 2024 avait été une année de mobilisation sur la préparation de cet amendement avec pas moins de 4 positions partagées à la Commission européenne, travaillées dès qu'il était possible collectivement avec EUPC, BPF, IK, UNIONPLAST et Polyvia.

L'année 2025 a été consacrée à l'analyse et la compréhension du règlement pour en faciliter la mise en œuvre. Dans cette continuité, l'année 2026 sera consacrée au suivi de son opérationnalité sur le terrain.



COMMUNIQUÉ

Un communiqué de presse a été publié le 26 février à ce sujet, intitulé « **En matière de contact alimentaire, la rigueur sanitaire européenne ne peut se limiter aux seuls plastiques et doit être appliquée uniformément à tous les matériaux** ».

Révision cadre général pour les objets et matériaux au contact alimentaire

Elipso rappelle que les plastiques au contact alimentaire bénéficient déjà d'un niveau de protection élevé, dans un contexte de renforcement continu de ces exigences, avec pas moins de 20 mises à jour du règlement (UE) n° 10/2011 depuis sa publication. Elipso encourage la poursuite et l'aboutissement de la révision du règlement cadre (CE) n° 1935/2004 afin d'établir des règles de sécurité harmonisées et équivalentes pour l'ensemble des matériaux au contact des denrées alimentaires. Une telle évolution favoriserait une application plus cohérente et lisible du cadre réglementaire européen.

HAUT DEGRÉ DE PURETÉ ET ENJEUX OPÉRATIONNELS

La notion de haut degré de pureté est désormais clairement définie par le règlement européen (UE) n° 2025/351 modifiant le règlement (UE) n° 10/2011, avec **des seuils particulièrement exigeants applicables aux impuretés des substances de départ des plastiques vierges utilisés pour le contact alimentaire.**

La démonstration de la conformité repose sur 2 axes cruciaux :

- **Les fournisseurs amont**, seuls à disposer d'une connaissance complète de la composition des substances.
- **La transmission de ces informations** tout au long de la chaîne de valeur.

La transmission de l'information constitue un enjeu majeur en raison de la possible multiplicité des acteurs intermédiaires. Les difficultés d'accès aux informations, remontées par les adhérents d'Elipso, ont été portées à la connaissance de la Commission européenne pour solliciter un délai supplémentaire de 6 mois sur la période de transition initialement prévue.

Elipso restera pleinement mobilisée aux côtés de ses adhérents pour suivre l'évolution de la mise en œuvre opérationnelle. Par ailleurs, des ressources dédiées sont mises à disposition dans l'espace adhérents et les experts d'Elipso se tiennent à leur disposition pour accompagner la compréhension et l'application de ces nouvelles exigences.



WEBINAIRE

Elipso a organisé 2 webinaires à ce sujet le 14 mars et le 7 novembre.



PAE : ABOUTISSEMENT DE LA RÉVISION DU MODÈLE DE LA DÉCLARATION DE CONFORMITÉ CONCERNANT LES MATERIAUX AU CONTACT DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Dans le cadre des travaux de la Plateforme Aliment Emballage (PAE), co-présidée par Elipso, **le modèle ANIA-PAE de déclaration de conformité à la réglementation relative aux matériaux et objets au contact des denrées alimentaires a été révisé en 2025**. Cette mise à jour est l'aboutissement d'un travail collectif associant les représentants des filières de l'emballage et de l'agroalimentaire, et intègre les commentaires formulés par la DGCCRF, autorité de référence en la matière.

Ce modèle, connu et reconnu par les acteurs du secteur, est mis à disposition à titre indicatif afin de faciliter les échanges entre fournisseurs et acheteurs de

matériaux, d'emballages et d'objets destinés au contact alimentaire. Il s'accompagne d'une note d'aide au remplissage, destinée à faciliter la compréhension et à attirer l'attention sur les points de vigilance, notamment en matière d'adéquation contenant-contenu.

Ces documents sont disponibles en version française et en version anglaise sur le site de l'ANIA : www.ania.net/alimentation-sante/declaration-conformite-materiaux-au-contact-denrees-alimentaires

Par cette démarche, **la PAE illustre une nouvelle fois l'engagement de la filière en faveur d'une mise en conformité partagée, pragmatique et en phase avec les évolutions réglementaires.**

LES SUBSTANCES, UN SUJET DE PRÉOCCUPATION

En 2025, Elipso a publié une note dédiée à la notion de « substance » et à ses interfaçages réglementaires applicables aux matériaux et emballages. Ce document vise à clarifier les définitions et les enjeux d'articulation entre les différents textes européens et nationaux, afin d'en faciliter la mise en œuvre par les industriels. En complément, une veille active des listes réglementaires pertinentes est assurée et mise à disposition des adhérents dans l'espace dédié.



PUBLICATION

Uniquement sur notre Extranet : extranet.elipso.org



Document à usage interne des adhérents d'ELIPSO - Janvier 2025



BPA, AUTRES BISPHÉNOLS ET DÉRIVÉS

NOUVEAU RÈGLEMENT EUROPÉEN

La Commission européenne confirme sa volonté d'adopter une approche par familles de substances avec la **publication du règlement (UE) 2024/3190** à la toute fin 2024, qui vient à la fois harmoniser les règles encadrant l'utilisation du bisphénol A (BPA) pour le contact alimentaire des plastiques et par ailleurs cadrer celles des autres bisphénols et dérivés de bisphénols.

Tout au long de l'année, nous avons consacré nos efforts à clarifier ces exigences et leur articulation avec la réglementation française en place depuis plus de 10 ans.

La compréhension de ces exigences et leur coexistence avec le cadre français, qui reste applicable, est un enjeu collectif pour l'ensemble de la filière.

Pour accompagner cette transition, nous avons partagé notre expertise à l'extérieur afin de sensibiliser partenaires et fournisseurs de la chaîne de valeur mondiale :

- Au niveau national lors du Séminaire MCAS/Elipso.
- Au niveau international par notre intervention à la Conference Food Contact Compliance de Baveno.

Ce règlement constitue une première étape vers l'élargissement des exigences à d'autres matériaux que le plastique. Les mesures ne sont pas généralisées à l'ensemble des matériaux, mais elles représentent une avancée vers une plus grande équité de traitement dans le contact alimentaire.



WEBINAIRES

Elipso a organisé 2 webinaires à ce sujet : le 23 janvier et le 17 octobre.

HUILES MINÉRALES

La publication du projet de règlement européen devant limiter leur présence dans les aliments est toujours attendue. Des discussions ont lieu pour d'éventuelles limites dans les matériaux d'emballage utilisés pour le contact alimentaire. En attendant davantage d'actualité sur le plan européen, c'est la France qui reste en 2025 le seul pays à les avoir réglementées en posant des restrictions très strictes dans les encres d'impression des emballages et des papiers graphiques et ceci pour tous les marchés (alimentaire mais pas uniquement).

L'année 2026 marque d'ailleurs la fin de la période de transition des derniers seuils prévus par la loi AGEC qui étaient entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Malgré le fait que les encres d'impression des emballages soient confirmées comme conformes, il reste plus qu'urgent que les modalités de contrôle analytique soient clarifiées par l'administration française car les méthodes analytiques existantes restent à date non ciblées et non reproductibles.

PFAS

Les PFAS, pour composés per- et polyfluoroalkylés, constituent une vaste famille d'environ 10 000 substances. Aussi appelées polluants éternels, ces substances présentent une liaison chimique carbone-fluor particulièrement stable. De ce fait elles se dégradent très peu après utilisation ou rejet, et sont particulièrement persistantes d'où la contamination de tous les milieux. On en trouve dans de nombreuses applications de par leurs propriétés spécifiques : antiadhésifs, ignifuges, antitaches, imperméabilisants, résistants aux fortes chaleurs...

Les actions d'Elipso se sont principalement concentrées au niveau européen, dans un contexte réglementaire marqué par la publication du règlement PPWR dont l'article 5.5 prévoit l'interdiction des PFAS dans les contenants alimentaires, ainsi que par la poursuite des travaux réglementaires autour du projet de restriction dans le cadre de REACH.



PUBLICATIONS

Uniquement sur notre Extranet : extranet.elipso.org

Elipso s'est impliquée aux côtés des fédérations européennes afin d'analyser les impacts de ces évolutions, et a assuré un décryptage régulier des travaux de l'ECHA.

Le groupe de travail Substances d'Elipso est resté fortement mobilisé tout au long de l'année, face aux nombreuses questions soulevées par la mise en œuvre du PPWR.

En parallèle, Elipso a accompagné ses adhérents dans la compréhension et l'application de la réglementation, notamment via la diffusion de fiches pédagogiques dédiées aux PFAS, et a conduit des échanges avec la Direction Générale des Entreprises (DGE) sur les enjeux de substitution des PFAS pour notre secteur.

PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Les industriels représentés par Elipso sont pleinement conscients des enjeux liés aux perturbateurs endocriniens (PE) et de leur impact sur la santé humaine et l'environnement. **Elipso réaffirme son soutien aux objectifs de la Stratégie nationale française sur les perturbateurs endocriniens (SNPE2) et son engagement actif au sein du comité de suivi.**

Au cours de l'année, Elipso a participé aux travaux du comité et a contribué aux discussions relatives au projet de plan d'actions, en formulant deux retours sur les propositions présentées. Elipso a salué les axes identifiés,

qu'elle soutient pleinement, notamment en matière de prévention de l'exposition des consommateurs et de protection de l'environnement.

Elipso a toutefois rappelé l'importance d'une approche pragmatique, intégrant la faisabilité industrielle des mesures envisagées et le respect du cadre réglementaire existant, dans un contexte déjà très contraint pour les entreprises adhérentes.

LA CIRCULARITÉ ET LA SÉCURITÉ SANITAIRE

« SUBSTANCES OF CONCERN »

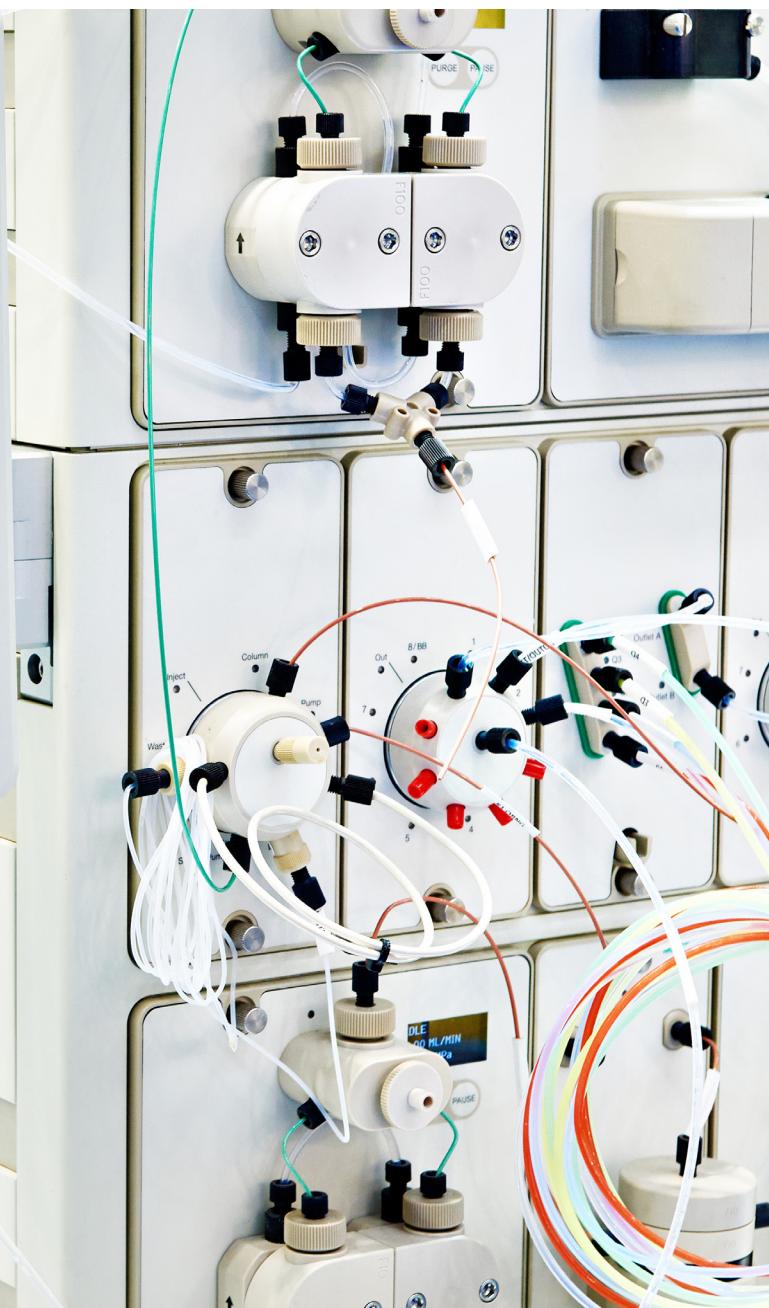
Dans le cadre de la mise en œuvre du règlement PPWR, les missions confiées à l'ECHA portent notamment sur **l'identification des substances préoccupantes présentes dans les emballages et l'évaluation de leur impact sur la réutilisation et le réemploi**.

L'Agence est également chargée de proposer, le cas échéant, des restrictions via le cadre REACH lorsque les risques sont jugés non acceptables, ainsi que de réaliser une cartographie des emballages et de leurs composants mis sur le marché européen et des flux de déchets associés.

Ces travaux s'inscrivent dans un calendrier précis, avec une consultation publique ouverte du 17 septembre au 28 octobre 2025, la publication d'une première version du rapport attendue en mars 2026, puis la remise du

rapport final de l'ECHA à la Commission européenne à la fin du mois de septembre 2026.

Dans ce contexte, **Elipso a contribué à la consultation publique en défendant une position claire en faveur de l'établissement d'une liste unique, harmonisée et évolutive de substances préoccupantes**. Cette approche devrait reposer sur une méthodologie fondée sur des critères scientifiques robustes et sur l'évaluation des possibilités de substitution, une articulation cohérente avec les réglementations existantes, ainsi que la mise en place de mesures proportionnées, intégrant des délais adaptés et des mécanismes d'exemption pour les usages critiques. **Elipso a également souligné la nécessité de définir des méthodes analytiques claires et des modalités de contrôle harmonisées**.



DÉFINIR DES CRITÈRES DE RECYCLABILITÉ

À TRAVERS LA PARTICIPATION AUX INSTANCES

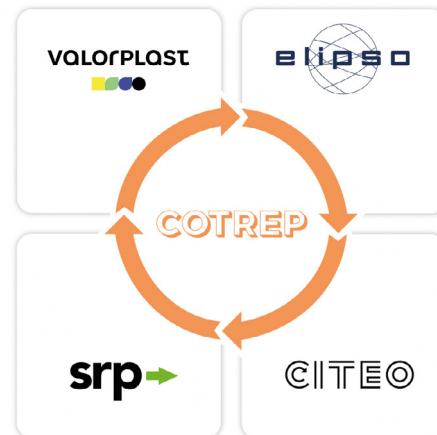
COTREP

Depuis 2001, le COTREP incarne l'engagement de tous les acteurs de la filière des emballages plastiques ménagers à **améliorer la recyclabilité des solutions d'emballages**.

Le COTREP (Comité Technique pour le Recyclage des Emballages Plastiques), représenté par Valorplast, Elipso, Citeo et le SRP, est un **centre de ressources et d'expertise sur la recyclabilité des emballages ménagers en plastique en France qui teste et vérifie la compatibilité des emballages existants sur le marché ou en développement avec les filières de tri et de recyclage en France**.

Au cours de l'année 2025, le COTREP a notamment travaillé sur des sujets techniques permettant de **contribuer de manière active à l'élaboration des normes européennes, discutées au sein du Comité Européen de Normalisation (CEN)** avec notamment des campagnes de tests sur :

- L'impact de la banderole papier lors de la régénération mécanique des emballages rigides PS.
- L'impact de la barrière EVOH/PE lors de la régénération mécanique des emballages rigides PS.
- L'impact des blisters pharmaceutiques PP/COC/PP sur le tri et la régénération des emballages rigides PP en alternative au PVC/aluminium.



Par ailleurs, une table de recommandation pour la conception des emballages PSE a été rédigée (www.cotrep.fr/etapes/pots-et-barquettes/pse/) et publiée grâce notamment aux travaux menés dans le cadre du projet Créo-STYR sur le développement de la filière de recyclage. Les projets de collecte en déchetterie, dispositif connu qui permet de desservir l'ensemble du territoire, ou de reprise à la livraison chez les distributeurs, permettront notamment d'envisager un passage à une filière opérationnelle à moyen terme.

www.cotrep.fr



LE CEN (COMITÉ DE NORMALISATION AU NIVEAU EUROPÉEN)

Elipso est présent au CEN TC261/SC4/WG10 & WG3.

12 sièges ont été obtenus par Elipso à la commission Emballage de l'AFNOR (H08F) au sein de laquelle nos adhérents sont associés à notre équipe pour **contribuer à des guidelines ambitieuses mais现实的 dans les critères de recyclabilité qui seront fixés par acte délégué pour application du PPWR**.

Depuis le lancement de ces travaux, pilotés par l'AFNOR pour le WG10 et le DIN (l'Institut allemand de normalisation) pour le WG3, Elipso et ses membres ont contribué à finaliser les guidelines qui vont servir de référence au niveau européen. Ces travaux nous permettent également d'être présents aux réunions avec la commission européenne et le JRC (Joint Research Center, centre de recherche de la commission), mandaté pour établir les règles de recyclabilité sur la base des travaux du CEN.

Gilles Swyngedauw, Albea Innovation & Sustainability Vice President, participe aux réunions de coordination avec la commission européenne en tant que président du SC4, accompagné par Vincent Colard (CITEO), convenor/secrétaire du WG10.

Suite aux nombreuses réunions de 2025, **les premiers drafts vont être publiés en 2026**, à suivre donc de près.



VIA LA PRODUCTION DE RESSOURCES DÉDIÉES

Fin 2024, Elipso et la FEBEA avaient publié leur **guide sur la recyclabilité des emballages cosmétiques en plastique dans le secteur de la cosmétique**. Ce guide a été mis à disposition en **version anglaise** en avril 2025.

L'objectif : accompagner les entreprises du secteur cosmétique dans leur démarche d'éco-conception. Le document identifie les difficultés techniques et les leviers d'action à activer afin d'optimiser la recyclabilité des emballages.

Deux grandes parties le structurent :

- Un état des lieux des réglementations, des principes généraux de la recyclabilité (collecte, tri, régénération) ainsi que des méthodes et outils d'analyse.
- Des études de cas détaillant les spécificités de six emballages emblématiques du secteur.

Ce travail collaboratif entre fabricants d'emballages et metteurs sur le marché vise à anticiper les évolutions réglementaires et à proposer des pistes concrètes pour améliorer la recyclabilité des emballages cosmétiques.

Le document est à retrouver en intégralité, en français et en anglais, sur le site d'Elipso :

Français : www.elipso.org/publications/guide-sur-la-recyclabilite-des-emballages-cosmetiques-en-plastique-elipso-x-febea/

Anglais : www.elipso.org/publications/recyclability-of-plastic-cosmetic-packaging-guidelines-elipso-x-febea/

Dans cette même dynamique, **une suite de ces travaux a été lancée fin 2025 avec CITEO, la FEBEA et Elipso**. Cette Task Force sera dédiée en premier lieu à la **recyclabilité des emballages en PET de la cosmétique**, au vu des exhuatoires actuellement considérés et de la précision des règles établies au niveau du CEN. Les réunions vont se poursuivre en 2026 pour éclairer les décideurs sur les bons arbitrages et demander, en fonction, des temps de mise en conformité auprès de la commission européenne par rapport aux spécificités de ce secteur.



UNE CIRCULARITÉ DE NOS EMBALLAGES QUI CONTINUE DE SE DÉVELOPPER

EMBALLAGES PROFESSIONNELS : DES CIRCUITS DÉJÀ BIEN RODÉS DE RÉEMPLOI ET DE RECYCLAGE



PUBLICATION



Dans le cadre de la mise en place de la nouvelle filière REP (Responsabilité Élargie du Producteur) pour les emballages professionnels, Elipso et ses adhérents sont revenus à travers **un guide illustré sur les principes de réemploi et de recyclabilité déjà existants en ce qui concerne ces emballages.**

Le régime de la REP, qui s'applique en France depuis 1992 aux emballages ménagers, impose aux entreprises de mettre en place la collecte, la gestion et la valorisation de leurs déchets issus des emballages.

Ce document avait pour objectif d'**illustrer de façon non exhaustive la façon dont sont actuellement gérés les emballages professionnels** en prévision de la REP associée prévue en France d'ici 2026 et avoir un **support pédagogique lors de nos échanges avec les pouvoirs publics** pour défendre les intérêts des fabricants d'emballages en s'appuyant ainsi sur la réalité du terrain.

Les cas sélectionnés illustrent les deux axes suivants :

- **Le réemploi** pour apporter une vision concrète et opérationnelle de ce qui fonctionne déjà et permettre de proposer les méthodologies adéquates de comptabilisation en vue des objectifs du règlement européen sur les emballages et les déchets d'emballages PPWR (Packaging and Packaging Waste Regulation).
- **La recyclabilité** pour adresser la gestion de ces emballages dans le cadre des règles de recyclabilité établies et à venir en ce qui concerne PPWR.

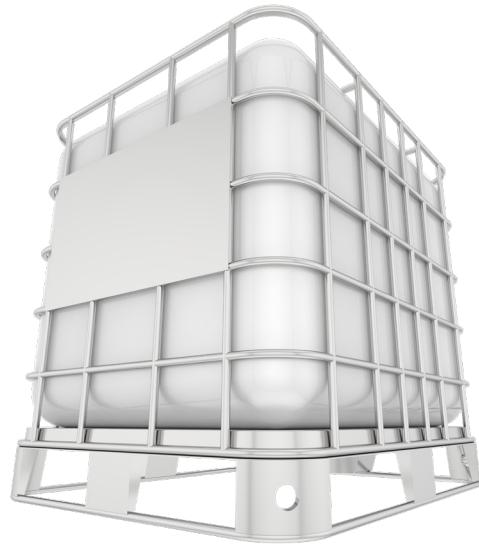
Le document est à retrouver en intégralité, en français et en anglais, sur le site d'Elipso : www.elipso.org/publications/guide-sur-le-reemploi-le-recyclage-des-emballages-professionnels/

Elipso a réalisé en 2025 une **étude auprès des fabricants et rénovateurs français d'emballages professionnels GRV cage métallique** (Grands Réci-pents Vrac aussi appelés IBC - Intermediate Bulk Containers) **afin de disposer de données sur leurs performances de réemploi et de recyclage en 2024.**

L'objectif de cette enquête ? Mieux comprendre les emballages professionnels à travers l'exemple des IBC cage métallique qui s'inscrivent dans **une filière bien structurée, mais encore trop peu connue.**

Conçus pour durer, ces conteneurs à grande capacité sont soumis à des exigences techniques et réglementaires propres aux filières industrielles. Ils disposent de circuits qui leurs sont dédiés : mise en marché, collecte, rénovation pour le réemploi et dispositifs de fin de vie (recyclage et valorisation) qui participent activement à une économie circulaire efficace.

Un grand merci à tous les contributeurs de l'enquête et à nos experts du groupe de travail Réemploi : Eco-Logistique Réemploi (Groupe Chimirec), Mauser Packaging Solutions, Embi-pack, Renovembal, le groupe Duo, Schütz, Greif et Werit.



Emballages professionnels

INFOGRAPHIE

Grand Récipient Vrac rigide - GRV

Plus couramment appelé **IBC**, de son nom anglais **Intermediate Bulk Container**

Il désigne une famille spécifique de conteneurs à grande capacité pour les industriels du secteur professionnel avec des contenances pouvant aller de 300 L à 1250 L de produits liquides, pâteux et même solides.



PLUSIEURS TYPES DE GRV



IBC caisse plastique pliable

Cage métallique

Poche en plastique rigide

IBC cage métallique



IBC caisse carton sur palette

FOCUS sur les 874 907 IBC cage métallique arrivant chez les rénovateurs de cette enquête 2024

RÉEMPLOI

87 %

Des IBC collectés sont réemployés

Un peu plus de

1 poche sur 2

est lavée pour être réemployée avec la palette et la cage

- Règle de comptabilisation de l'ADEME d'une boucle de réemploi à une autre : un IBC réemployé peut avoir une variation de masse jusqu'à 40 % sur le poids total de l'IBC (changement de bouchon, de poche, etc.)
- Les poches changées, pour des raisons de sécurité, de logistique ou des exigences clients, rejoignent les tonnes de plastiques recyclées ou valorisées énergétiquement selon la dangerosité du produit contenu

13 %

sont envoyés vers les
DISPOSITIFS FIN DE VIE

% tonnes envoyées vers les dispositifs fin de vie

RECYCLAGE

Séparation de la palette, de la cage et de la poche systématiquement



7,2 kt de plastiques recyclés

34 %



10,6 kt de métaux recyclés

50 %



2,2 kt de bois recyclés

11 %

VALORISATION

1,2 kt valorisées énergétiquement, lorsque les produits contenus ne permettent pas le recyclage

6 %

STYRÉNIQUES : UNE FILIÈRE FACE AUX EXIGENCES DU RÉGLEMENT EUROPÉEN

Le 4 avril 2025, le Parlement a officialisé la suppression de la disposition de l'article 23 de la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021 qui interdisait, depuis le 1^{er} janvier 2025, les emballages styréniques considérés comme non recyclables et dans l'incapacité d'intégrer une filière de recyclage¹.

En alignant le droit national sur le règlement européen PPWR, le Parlement entérine la position de l'exécutif français d'écartier toute « surtransposition ». **Une réponse claire pour l'ensemble des professionnels du secteur qui travaillent désormais plus sereinement à la mise en place d'une filière de recyclage pour établir en 2035 la recyclabilité des emballages styréniques.** Avant ces échéances, ces emballages pourront donc être mis en marché au même titre que tous les autres emballages plastiques.

Dans ce contexte, Elipso, ses membres et ses partenaires ont pu continuer le développement de leur **feuille de route Créa-STYR, afin d'atteindre la recyclabilité à l'échelle attendue pour 2035 par le PPWR**, notamment au travers de :

- **Travaux d'éco-conception sur les emballages PSE** (polystyrène expansé) en collaboration avec Citeo.
- **L'étude et le déploiement de la collecte en déchetterie** via les éco organismes Citeo et Leko.
- Le lancement et l'inauguration officielle d'une **collecte mobile adaptée au gisement dit diffus des emballages professionnels PSE** (www.twiice.org/recyclage-pse-inauguration-brest-presse-mobile/)
- Des tests de régénération avec les acteurs du recyclage mécanique et chimique PS pour la **reconnaissance du flux XPS** dans ce dernier.

Par ailleurs, suite à de nombreux échanges avec l'éco-organisme Citeo depuis le lancement du projet, les membres de Créo-STYR saluent la publication d'un article et d'une feuille de route dédiée aux emballages PSE où **Citeo se dote d'un plan d'action qui associe éco-conception et dispositifs de collecte complémentaires au bac jaune pour permettre un recyclage du PSE.**

www.citeo.com/le-mag/embal-lages-en-pse-quelles-solutions-envi-sagees-pour-leur-recyclage/

En parallèle, Créo-STYR participe, via l'association européenne Eumeeps (www.eumeeps.eu), à plusieurs travaux menés à l'échelle européenne, notamment sur les **objectifs de réemploi prévus par le règlement PPWR**. Une étude conduite sur les caisses en PSE a mis en évidence que des objectifs généraux de réemploi ne conduisent pas nécessairement à une réduction de l'impact environnemental global. Ses conclusions apportent des éléments quantitatifs démontrant que **les performances environnementales des caisses à poisson sont fortement dépendantes du contexte d'utilisation.**



COMMUNIQUÉ

Un communiqué de presse a été publié le 22 septembre à ce sujet, intitulé « **La « caisse marée » en polystyrène expansé : une solution pertinente d'un point de vue environnemental** ».



UN RÉEMPLOI QUI DOIT ÊTRE PRAGMATIQUE ET EFFICACE



PUBLICATION



Elipso a construit en 2025 un livrable collectif avec les fabricants d'emballages, dédié aux **éléments associés en plastique qui sont utilisés sur les emballages réemployables**.

Ce document a été élaboré **dans le cadre d'un groupe de travail sur le réemploi, le GT R3emballe**, co-animé par IPC - le Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites -, Elipso et Polyvia - le syndicat national des industriels de la plasturgie et des composites.

Il a été relu par des organisations externes dont les retours ont contribué à son amélioration : l'éco-organisme Citeo, l'éco-organisme dédié aux emballages professionnels Twiice et l'acteur du lavage de contenants réemployables Eternity Systems.

Les apports du guide sont les suivants :

- Présenter la **diversité des éléments associés** existants.
- Balayer, certainement de façon non exhaustive, la **large gamme de fonctions essentielles** qu'ils remplissent, avec un focus sur leurs **spécificités** selon qu'ils soient destinés à des emballages ménagers ou professionnels.

- Rappeler que ces éléments associés, qui correspondent à des ressources matières mobilisées, sont **sélectionnés en lien avec leurs fonctions** mais aussi **au regard des dispositifs de réemploi, de recyclage ou d'autres fins de vie** auxquels ils seront confrontés.
- Offrir un **recensement des solutions** déjà présentes sur le marché ou en développement.
- Faire le tour de la **réglementation en vigueur**.
- Se projeter sur **leur devenir dans les dispositifs de fin de vie** : maintien dans la boucle du réemploi ou autres filières adaptées telle que le recyclage.

Derrière chaque « petit élément associé » se trouvent **des producteurs et des entreprises expertes**, dont le savoir-faire est indispensable. **Leur implication est clé dans le développement d'un réemploi effectif et efficient**.

Le document est à retrouver en intégralité sur le site d'Elipso : www.elipso.org/publications/reemploi-les-enjeux-des-elements-plastiques-associes-aux-emballages-reemployables/



Au cours de l'année 2025, Elipso a mené une action continue pour défendre les intérêts de la filière emballage en matière de réemploi, tant au niveau européen qu'auprès des instances françaises.

Notre mobilisation a été précoce et soutenue, comme en témoigne notre première **note d'information et de position sur les quotas de réutilisation pour les emballages de palettes et les sangles dans le cadre du règlement européen sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR), rédigée avec IK et EupC** et diffusée en début d'année.

Au niveau européen, notre plaidoyer s'est concrétisé par un engagement direct et répété auprès des institutions. Nous avons adressé dès février un courrier de demande de correction à la Commissaire européenne à l'environnement, point de départ d'une série d'actions ciblées. En mars, nous avons intensifié notre action directe auprès des eurodéputés pour **porter des corrections aux exigences de réemploi dans le texte du Règlement sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR)** en obtenant la rédaction d'une question écrite par la députée Julie Rechagneux ainsi qu'une réponse de la Commissaire. Cette démarche a été renforcée par des **consultations juridiques approfondies** que nous avons commanditées et synthétisées fin mars, afin d'étayer notre position sur les aspects techniques et légaux.

Notre influence s'est également exercée par une **collaboration active avec nos homologues européens**. Nous avons contribué à l'élaboration et au soutien de lettres de position portées par EuPC en avril, juin et septembre, **visant spécifiquement l'article 29 du PPWR**. Cette alliance nous a permis d'amplifier notre voix et de peser collectivement sur les débats en cours.

Une part significative de notre effort a porté sur l'obtention d'exemptions. Notre travail de fond, illustré par des échanges avec la Commission et des contributions à des enquêtes sectorielles (notamment en septembre et octobre), a contribué à faire avancer la reconnaissance de cas spécifiques. Les résultats de cette persévérance sont visibles en fin d'année, avec la **publication par la Commission d'un projet d'acte délégué en décembre, exemptant notamment les films d'emballage et les sangles pour palettes de l'obligation de réemploi à 100 %**. Nous avons immédiatement participé à cette consultation publique, veillant à ce que sa mise en œuvre soit opérationnelle et équilibrée.

En parallèle de ce travail européen, nous avons maintenu une vigilance et une action au niveau national, en relayant les enjeux et les positions auprès des parties prenantes françaises pour assurer une cohérence et une défense efficace de l'intérêt de nos adhérents dans le cadre d'une harmonisation du droit français à venir.



GARANTIR LA DISPONIBILITÉ ET LA QUALITÉ DE LA MATIÈRE PLASTIQUE RECYCLÉE

En 2025, Elipso a intensifié ses efforts pour structurer **une vision collective, crédible et opérationnelle de l'intégration de matière plastique recyclée (MPR)**, dans un contexte marqué par de fortes tensions économiques et réglementaires. La montée des importations de plastiques vierges et recyclés à bas coût, souvent insuffisamment traçables, a fragilisé les capacités industrielles européennes de recyclage et mis en lumière les risques de fraude, de dumping et de distorsion de concurrence. Face à ces enjeux, Elipso a pris l'initiative de proposer et de co-construire un cadre de travail commun permettant d'adresser ces sujets, au service de la souveraineté industrielle et de la transition environnementale.

Cette dynamique s'est concrétisée par **la création d'une Task Force dédiée à l'intégration des MPR**, portée conjointement par les Comités Stratégiques de Filière (CSF) Chimie et Matériaux et Transformation et Valorisation des Déchets. **Elipso est à l'origine de cette initiative et en est aujourd'hui d'un des membres principaux**, aux côtés de l'ensemble des maillons de la chaîne de valeur : fabricants d'emballages, recycleurs, metteurs en marché, producteurs de matières, centres techniques, éco-organismes et administrations. Cette Task Force constitue un espace sécurisé de concertation réglementaire et scientifique, visant à faire émerger des positions communes sur la mise en œuvre du règlement européen PPWR, de l'arrêté français du 5 septembre 2025 relatif aux primes d'incorporation, ainsi que sur les conditions de traçabilité, de certification et de qualité des MPR.

Dans ce cadre, **Elipso occupera également une place centrale au sein du Comité de Suivi (CO-SUI) piloté par l'ADEME**, chargé de la détermination des besoins, de la disponibilité et de la qualité des matières plastiques recyclées. Les contributions d'Elipso, nourries par les travaux de ses adhérents (groupe de travail MPR) et par des études sectorielles approfondies, seront pleinement intégrées aux travaux collectifs et valorisées par les pouvoirs publics.

Enfin, l'engagement d'Elipso dans ces travaux s'inscrit dans **une trajectoire de long terme**, visant à sécuriser les investissements industriels, renforcer la confiance dans la MPR et garantir une application harmonisée et lisible des règles, condition indispensable à l'atteinte des objectifs d'incorporation fixés à l'horizon 2030. En contribuant activement notamment à l'élaboration d'un cadre sécurisé de traçabilité et de contrôle, Elipso affirme son rôle de fédérateur et de référent technique au service d'une économie circulaire performante, fondée sur des bases scientifiques, industrielles et réglementaires solides.



COMMUNIQUÉ

Un communiqué de presse a été publié le 30 avril sur le sujet « **Projet d'arrêté sur la prime à l'incorporation de matières plastiques recyclées : un objectif louable, des incompatibilités juridiques et économiques à corriger** ».

FAIRE RECONNAÎTRE LE RÔLE COMPLÉMENTAIRE DES COMPOSTABLES

Dans le cadre du Règlement européen sur les emballages et les déchets d'emballages (PPWR), **Elipso a pris une position forte en élaborant et en diffusant une note sur la reconnaissance des emballages compostables**. L'objectif est de faire reconnaître par les autorités une liste plus ouverte des applicatifs possibles de ces emballages au titre de l'article 9 et de l'annexe III du règlement. Cette note, ouverte à la signature de l'ensemble de nos adhérents, visait à constituer un front industriel uni pour peser sur les décisions nationales et européennes.

Elipso appelle ainsi à travers cette note à reconnaître la **complémentarité des emballages compostables avec les solutions de réemploi et de recyclage et à assurer une gestion appropriée de leur fin de vie**. Cela passerait notamment par la **mise en place d'une filière industrielle de collecte obligatoire séparée des biodéchets**, dans la continuité de leur tri à la source **afin de pouvoir comptabiliser les tonnages ainsi recyclés** via une valorisation organique de la matière.

Notre plaidoyer a donné lieu à **un échange formel avec la Commission européenne**. En réponse à notre lettre et notre note de position, les services de la DG Environnement ont apporté des clarifications importantes. Si la Commission a confirmé qu'une réunion technique restait possible, elle a surtout indiqué que le PPWR ne serait pas révisé à court terme pour élargir la reconnaissance des compostables, considérant que les bénéfices environnementaux avaient déjà été évalués. Elle a surtout rappelé que l'initiative revenait désormais aux États membres, tout en soulignant les risques de fragmentation du marché intérieur que des choix nationaux pourraient engendrer.

Face à ce cadrage européen, Elipso a adapté sa stratégie et accentué son action au niveau national. **Nous avons ainsi accompagné et co-porté, aux côtés de l'AFCB, un rendez-vous de haut niveau à Bercy auprès de Madame Céline Gruffat, conseillère du ministre de l'Économie**. Cette rencontre a été l'occasion de porter deux messages clés auprès du gouvernement : **la nécessité de développer des débouchés pour les emballages biosourcés en articulation avec la collecte des biodéchets, et l'impérative cohérence entre compostabilité et contenu biosourcé pour garantir la crédibilité environnementale de ces solutions** développées par les industriels français.

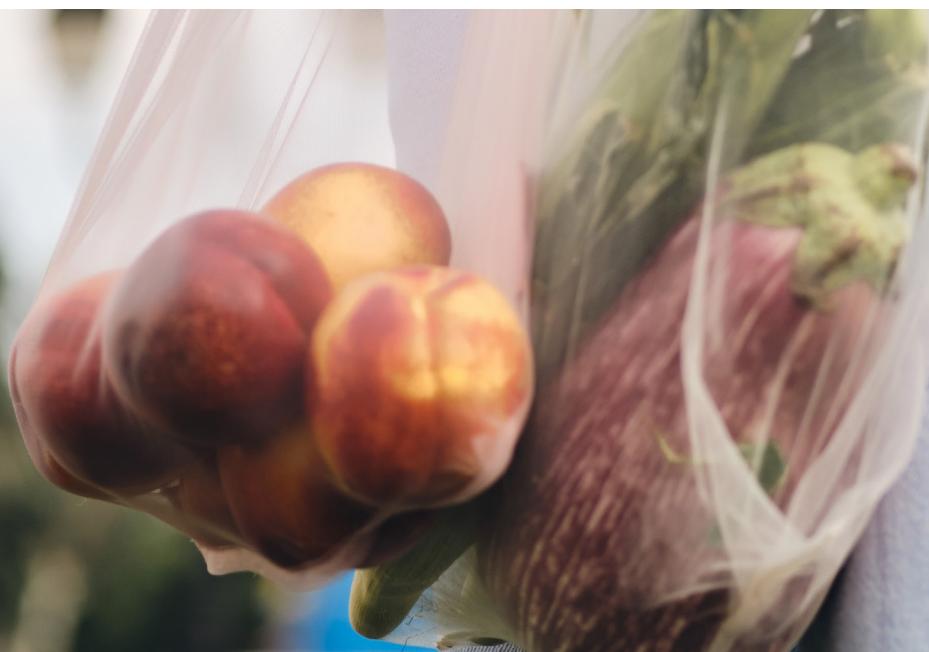


COMMUNIQUÉ



NOTE DE POSITION

Un communiqué de presse associé à une note de position a été publié le 3 juillet à ce sujet, intitulé « **Emballages compostables : Elipso appelle à reconnaître leur complémentarité nécessaire et assurer une gestion appropriée de leur fin de vie** ».



DES PRISES DE PAROLE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE AUPRÈS DE NOTRE ÉCOSYSTÈME

Elipso est régulièrement sollicité par les acteurs de notre chaîne de valeur pour intervenir dans des conférences au sein de divers événements : salons professionnels, instances et conventions, séminaires et congrès, webinaires, journées thématiques... Cela souligne la valeur de notre expertise et permet de renforcer notre influence au sein de notre écosystème. Elipso organise également plusieurs événements clés chaque année.

LA SÉCURITÉ SANITAIRE : DÉCRYPTAGE D'UNE RÉGLEMENTATION COMPLEXE



ÉVÉNEMENTS
ELIPSO



La « **Journée Food Contact** » est organisée tous les ans par le pôle Enjeux Sanitaires d'Elipso. Ce rendez-vous thématique incontournable rassemble les professionnels du secteur et présente **toutes les actualités des enjeux sanitaires pour les matériaux plastiques au contact alimentaire**. Cette édition 2025 était consacrée aux dernières évolutions réglementaires, aux méthodes de démonstration de la conformité (calcul, analyse et modélisations) et à la déclaration de conformité.

Un autre événement clé d'Elipso sur le même thème est le séminaire annuel « **Matériaux pour Contact Alimentaire et Santé** », co-organisé avec le club MCAS qui **réunit les acteurs des filières des emballages en papier carton et plastique** sur le thème de la sécurité de ces produits lorsqu'ils sont destinés à entrer au contact des denrées alimentaires.

Elipso a également pris la parole dans d'autres événements de notre écosystème pour apporter son expertise sur les enjeux sanitaires dans les emballages en plastique :

- Avec une **intervention sur le nouveau règlement européen relatif au BPA et autres bisphénols lors de la conférence internationale « Food Contact Compliance »** qui s'est tenue à Baveno, Italie.
- Lors d'une **journée d'information à L'Institut Agro Dijon dédiée aux emballages en plastique dans l'agroalimentaire** : intervention lors des conférences dédiées au contexte réglementaire, à la sécurité sanitaire et au process industriel.
- A travers la **participation au webinar SECF (Société des Experts Chimistes de France) « Traçabilité et recyclage des plastiques »** sur le sujet « Enjeux des substances dans les emballages ».



L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE : UN ENJEU CLÉ POUR LE SECTEUR

Elipso a participé au **salon Prod&Pack dédié à l'industrie de l'emballage**, à EUREXPO Lyon les 18, 19 & 20 novembre.

Nous étions présents sur un **stand au Forum des Fédérations** et avons tenu des **conférences** sur des sujets variés :

- Innovations packaging et tendances marchés.
- Réemploi des emballages professionnels.
- PPWR et intégration de matière plastique recyclée pour la filière plastique.
- L'usage unique vs le réemploi.

Nous sommes également intervenus en plénière lors de la table ronde des fédérations « Regards croisés sur la réglementation PPWR ».



Nous avons animé un **workshop lors du salon Luxe Pack Edition Spéciale**, sur les enjeux réglementaires, la recyclabilité, l'intégration de matières recyclées, la réduction, la décarbonation et le réemploi.

Nous sommes aussi intervenus à la **conférence annuelle Flexible Packaging Europe (FPE) sur les emballages flexibles** et la réglementation nationale les concernant.

MARCHÉ DE L'ALIMENTAIRE

Elipso a tenu une **conférence au CFIA, le salon de l'agroalimentaire**, sur les chiffres de l'emballage plastique en France sous l'angle des 3R.



Nous avons participé à la **table ronde « Challenges in Achieving a Circular Economy » lors du séminaire food packaging annuel de Keller & Heckman**, aux côtés d'acteur-clés de l'industrie et de la Commission européenne.

MARCHÉ DE LA COSMÉTIQUE

Elipso a présenté son **guide sur la recyclabilité des emballages cosmétiques en plastique**, réalisé avec la FEBEA, au **salon Paris Packaging Week**.



MARCHÉ DE LA DÉTERGENCE

Nous avons pris la parole au **Congrès Détergence - Réglementation & Environnement dédié au secteur de la détergence, de l'entretien et des produits d'hygiène industrielle**, sur la circularité des emballages avec un focus sur les principaux enjeux, freins et leviers de progrès.

RECYCLAGE ET INTÉGRATION DE RECYCLÉ

Nous sommes intervenus au comité plénier du **SRP - Syndicat national des Régénérateurs de matières Plastiques**, sur le recyclage et l'intégration de plastique recyclé.



Nous avons également participé au **webinaire LNE dédié aux problématiques d'incorporation de MPR - matière plastique recyclée et PPWR**, ainsi qu'aux **WASTE MEETINGS**, les rendez-vous d'affaires internationaux dédiés au recyclage, traitement et valorisations des déchets, réemploi et économie circulaire, avec une **conférence sur les emballages en polystyrène expansé (PSE)**.

MATÉRIAUX ALTERNATIFS : BIOSOURCÉS ET COMPOSTABLES

Elipso a participé à l'Assemblée Générale de **l'AFCB, l'Association Française des Compostables Biosourcés**, à travers une intervention dédiée à la place essentielle des biosourcés compostables pour construire une économie plus circulaire et durable.

Lors des **Journées nationales des biodéchets**, nous avons animé une table ronde en ligne sur « les emballages : un défi majeur pour la filière des biodéchets »



DÉCARBONATION DU SECTEUR

Elipso a pris la parole lors de la conférence « **Emballages et Matériaux d'emballage : La dynamique de décarbonation** » organisée par le **Conseil National de l'Emballage**.

LA CONVENTION ELIPSO, UNE REPRISE DE TOUS CES SUJETS



La **Convention Elipso** est notre événement annuel pour **réunir les acteurs de la filière des emballages en plastique** lors d'une journée de conférences dédiées à notre secteur. Cette année, nous nous sommes retrouvés à Comet Bourse sur le thème : « **Comment mettre en cohérence les enjeux réglementaires et opérationnels pour les emballages en plastique ?** ».

Grâce aux présentations de grande qualité de nos intervenants et à la participation active de nos invités, la journée a été riche en enseignements sur notre secteur et en échanges très constructifs.

UN ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENTS TOUJOURS PLUS RENFORCÉ

L'AIDE AU SUIVI ET À L'APPLICATION DES RÉGLEMENTATIONS

Elipso a continué de mettre cette année de nombreux outils et publications à disposition de ses adhérents, pour les aider à appréhender les réglementations française et européennes auxquelles ils sont soumis.



Contacts sensibles

FRANCE - Les obligations réglementaires

CONTACT ALIMENTAIRE

2007 Cadre général

Décret n°2007-766 du 10 mai 2007 relatif aux matériaux en contact avec les denrées alimentaires. Il complète le règlement cadre européen (CE) n° 1935/2004 sur les aspects d'équivalence et de déclaration de conformité.

2020 Mesures spécifiques

Arrêté du 5 juillet 2020 relatif aux caoutchoucs destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires : une liste provisoire des matériaux et objets destinés aux marchés ayant fait l'objet d'un dépôt de dossier avant le 1^{er} juillet 2025 et les autorisations provisoires jusqu'à l'adoption finale de l'ANSES.

La liste provisoire est mise à jour à la fin du processus de dévaluation de l'ANSES.

2025

For des contenants alimentaires de cuisson, réchauffage et service en plastique dans les services de protection infantile (art. 77 loi AGEC).

Particularité française

Le règlement européen harmonise les règles sur l'environnement de son territoire, comprenant la France. Tout de même, pour les denrées alimentaires, l'existence des fiches publiées par la DGCCRF concernant des matériaux ne disposant pas de réglementation spécifique. Elles n'ont pas de valeur réglementaire mais doivent être respectées pour toute mise en marché en France.

EUROPE - Les obligations réglementaires

CONTACT ALIMENTAIRE

2002 - 2006 Cadre général

Règlement CE 178/2002 établissant les principes généraux de la législation alimentaire, instituant l'EFSA et fixant les procédures.

Règlement cadre CE 1935/2004 relatif à tous les matériaux et objets destinés au contact des denrées alimentaires.

2009

Règlement CE 1023/2009 relatif aux bonnes pratiques de fabrication de tous les matériaux et objets destinés au contact des denrées alimentaires.

AUTRES CONTACTS, non exhaustif

2008 - 2022

Directive 2008/85/CE relative au transport de marchandises dangereuses transportées sur la route, lorsque la nature de la marchandise vaut à elle seule un risque.

Règlement CE 2022/1416 relatif aux denrées alimentaires destinées à des fins médicales spéciales ou destinées aux nourrissons et enfants.

Règlement CE 2022/1415 et 2022/746 relatifs aux dispositifs médicaux.

Règlement UE 2022/832 relatif à l'emballage et l'étiquetage des médicaments vétérinaires.

En novembre 2024, Elipso avait mis à disposition de ses adhérents son « **panorama réglementaire** ». Ce document très complet, rédigé par nos équipes, faisait l'inventaire de **toutes les obligations concernant les emballages en plastique sur les périmètres français et européen**.

Les réglementations ayant évolué depuis, ce panorama a été **mis à jour en octobre 2025**.



RUBRIQUE 1 – Interaction entre PPWR et législations nationales

1.1. Les Etats peuvent-ils aller au-delà des obligations du PPWR ?

Réponse courte : Oui, mais uniquement dans des cas strictement encadrés par le droit de l'UE et du PPWR et à condition de ne pas entrer le risque sur le marché d'emballages conformes au PPWR.

Cadre juridique général

Article / Référence Principes clés

Art. L. PPWR Libres circulation des emballages conformes (en vigueur fin-2025)

Art. 4(2) PPWR Interdiction de restreindre ou entraver la mise sur le marché d'emballages conformes au PPWR (en vigueur fin-2025)

Art. 114(5) TFEU Interdiction de restreindre ou entraver la mise sur le marché des mesures plus strictes justifiées par la protection de l'environnement

Procédure TRIS

Notification obligatoire et délai de réflexion (1 mois, prolongeable) Toute mesure plus stricte doit être soumise à la Commission et aux autres Etats membres.

Exemples concernant d'application

- Restriction interdite : emballages rigides PE et XPS ; produits dont les conditions de recyclage doivent être strictement respectées et qui ne seront applicables qu'en 2030 par défaut dans l'intervalle.
- Restriction interdite : interdiction forte et légumes sous plastique avec 2025.
- Les Etats membres peuvent prendre des mesures plus strictes que celles fixées au PPWR, mais elles doivent être justifiées au seul si justifiée par des critères environnementaux précis (indication non exhaustive) – voir rubrique ci-dessous.
- L'absence : obligation d'information environnementale supplémentaire sur l'emballage, propre au marché national.
- Indication : les Etats membres ayant mesuré nationale spécifique : obligation de l'impôt renforcée pour la restauration rapide

Illustration : Processus de notification obligatoire auprès de la Commission (TRIS)

1. Rédaction de la mesure nationale plus stricte
2. Soumission à la Commission et aux autres Etats membres
3. Période de réflexion que (3 mois) – pas d'adoption avant expiration du délai
4. Observation par Commission + autres Etats membres

5

Elipso a réalisé 2 documents clés pour décrypter le PPWR :

- **Une FAQ** en 15 rubriques & 50 réponses aux questions complexes (réponse courte, cadre juridique et articles, analyse précise, exemples et illustrations, liens cliquables).
- **Des tableaux thématiques** pour une aide à la décision : chaque obligation classée avec périmètre, produits concernés, méthode de calcul, délais de mise en œuvre et dérogations.



PUBLICATIONS

Uniquement sur notre Extranet : extranet.elipso.org



OUTIL

Uniquement sur notre Extranet : extranet.elipso.org

En 2025, Bachir, qui avait rejoint l'équipe en 2024 en alternance, a poursuivi et finalisé le développement d'un **outil réglementaire visant à cartographier le cadre réglementaire français et européen relatif à la sécurité sanitaire, aux matériaux au contact et aux substances**. Ce sujet revêt des enjeux majeurs, en raison de la coexistence systématique de deux niveaux législatifs — national et européen — sur l'ensemble de ces thématiques. Dans un contexte réglementaire particulièrement mouvant et marqué par de nombreuses évolu-

tions, cet outil constitue un point d'entrée unique, fiable et sourcé. Mis à disposition des adhérents sous la forme d'un fichier Excel, **il répertorie et synthétise près de 80 réglementations applicables aux emballages, avec une lecture simplifiée et un contenu à vocation pédagogique**. Ce projet de fond, pensé comme un projet d'endurance, a vocation à être développé dès 2026 afin de centraliser, à terme, l'ensemble de la réglementation relative à nos enjeux sanitaires et d'économie circulaire.



UNE PRÉSENCE DES ÉQUIPES ELIPSO SUR LE TERRAIN

Dès que possible, **les équipes Elipso vont à la rencontre de leurs adhérents en se rendant sur leurs sites de production**. L'occasion de **mieux connaître leurs enjeux** et d'être au plus près de leurs préoccupations actuelles ; l'occasion également de **constater leurs importants efforts sur le terrain de l'économie circulaire**. Nos adhérents sont présents partout en France et participent fortement au dynamisme économique de leur région. Ci-dessous un aperçu des visites réalisées en 2025, d'autres sont à venir en 2026 !



ECO-LOGISTIQUE RÉEMPLOI, SITUÉE À COURTENAY DANS LE LOIRET.

L'entreprise appartient au Groupe Chimirec, spécialiste de la gestion des déchets professionnels, et **a pour mission la collecte, le traitement et la valorisation des emballages plastiques industriels** (déchets dangereux et non dangereux). Ceux-ci sont **valorisés soit via le réemploi** (lavage pour réutilisation), **le recyclage** (traitement et broyage) ou **la vente d'emballages rénovés**.



BRODART PACKAGING, SITUÉE À TROYES DANS L'AUBE ET À SENS DANS L'YONNE.

Groupe familial de plus de 100 ans, Brodart Packaging est un **imprimeur et transformateur d'emballages souples et semi-rigides et d'étiquettes**.

L'entreprise a mis en place une **politique volontariste en matière de respect de l'environnement** : éco-conception par la **réduction à la source des matières premières** (réduction de poids, d'épaisseur...), **emballages recyclables, encres respectueuses de l'environnement, traitement des solvants et de l'ensemble des déchets par des filières sélectives** (cartons d'emballage, papiers de bureau, polyéthylène, polypropylène, polyester).



PLASTIPAK, SITUÉE À BEAUNE EN CÔTE-D'OR.

Le groupe américain est l'un des **leaders mondiaux de l'industrie de l'emballage plastique et du recyclage**. Il s'est rapproché en 2013 de son principal client **Coca-Cola Europacific Partners** (embouteilleur pour The Coca-Cola Company) pour créer **Infineo**, un **centre dédié à l'économie circulaire**, et une **chaîne de production de rPET** (plastique recyclé issu principalement du recyclage des bouteilles). Depuis, le projet génère **45000 tonnes de plastique recyclé chaque année**.

DES RESSOURCES DIFFUSÉES AUPRÈS DES ADHÉRENTS MAIS AUSSI EN EXTERNE

Elipso propose de très nombreuses ressources à ses adhérents, toutes disponibles sur l'Extranet : webinaires, FAQ, guides, Q&R, fiches d'informations, notes... Mais nous diffusons également certaines de nos publications sur notre site web, pour sensibiliser le plus grand nombre aux problématiques des emballages en plastique et fournir des clés pour développer leur circularité.

Uniquement sur l'Extranet réservé aux adhérents : extranet.elipso.org/connexion

SUR LE THÈME DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE

Substances

- Document « Les Essentiels »

PFAS

- Questions & Réponses
- Webinaire de novembre 2024
- Fiches récapitulatives

Dioxyde de titane (TiO_2)

- Fiches récapitulatives

Noir de carbone

- Fiches récapitulatives

BPA et bisphénols

- Webinaire de janvier 2025
- Webinaire d'octobre 2025

Huiles minérales

- Questions & Réponses et fiche récapitulative

NIAS

- Kit d'accompagnement

Recyclé pour contact alimentaire

- Fiche réglement 2022/1616
- Webinaire de mars 2025
- Webinaire d'octobre 2022

Haut degré de pureté

- Guidance CFREP
- Webinaire de mars 2025
- Webinaire de novembre 2025

Microplastiques

- Questions & Réponses
- Webinaire de juin 2025

SUR LE THÈME DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Bouchons attachés

- Note récapitulative

Mass balance et recyclage chimique

- Synthèses

Réemploi

- Récapitulatif de la réglementation française

SUR LES RÉGLEMENTATIONS

Les obligations réglementaires nationales et européennes

- Panorama réglementaire
- Outil réglementaire contact sensible et substances

PPWR

- FAQ et tableaux thématiques
- Webinaire de mars 2024
- Analyses juridiques

Loi AGEC

- Textes d'application

Données secteur

- Infographie chiffres clés 2023

Emballages professionnels

- Chiffres 2024 sur les performances de réemploi et de recyclage des emballages professionnels
- Guide sur le réemploi & le recyclage des emballages professionnels

Incorporation de recyclé

- Guide sur l'incorporation de plastiques recyclés dans les emballages cosmétiques (version française)
- Guide sur l'incorporation de plastiques recyclés dans les emballages cosmétiques (version anglaise)

Recyclabilité

- Guide sur la recyclabilité des emballages cosmétiques en plastique (version française)
- Guide sur la recyclabilité des emballages cosmétiques en plastique (version anglaise)

Réemploi

- Charte pour un juste réemploi
- Guide sur les enjeux des éléments plastiques associés aux emballages réemployables

Compostables

- Note de position sur la gestion de leur fin de vie



elipso



@elipsovideos428



@elipsoemballage



13, rue La Fayette 75009 Paris — France
Tél. 33 (0)1 46 22 33 66
contact@elipso.org — www.elipso.org